

Enquête VIRAGE

Violences et rapports de genre :
Contextes et conséquences
des violences subies
par les femmes et les hommes

Descriptif du projet d'enquête

Responsable de l'enquête
Christelle Hamel (Ined)

Enquête VIRAGE

Violences et rapports de genre : Contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes

Descriptif du projet d'enquête

Responsable de l'enquête :
Christelle Hamel (INED)

Groupe de coordination (2011) :
Elizabeth Brown (CRIDUP, Université Paris 1), Catherine Cavalin (Centre d'études de l'emploi), Sylvie Cromer (Université de Lille 2), Alice Debauche (Université de Strasbourg), Amandine Lebugle (INED), Magali Mazuy (INED, Centre Max Weber)

Sommaire

1	L'EXPRESSION INSTITUTIONNELLE D'UN BESOIN DE CONNAISSANCES SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	5
2	DE L'ETUDE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES A L'ETUDE DES VIOLENCES DANS UNE PERSPECTIVE DE GENRE.....	6
3	LES CONNAISSANCES STATISTIQUES SUR LES VIOLENCES EN FRANCE.....	7
3.1	L'ENQUETE NATIONALE SUR LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES (ENVEFF, 2000)	8
3.1.1.	<i>Problématique et objectifs</i>	<i>8</i>
3.1.2.	<i>Principaux résultats.....</i>	<i>9</i>
3.1.3.	<i>Les répliques de l'Enveff dans les DOM ou POM.....</i>	<i>10</i>
3.2	LE BAROMETRE SANTE ET CONTEXTE DE LA SEXUALITE EN FRANCE.....	11
3.2.1	<i>Enquêtes Baromètre santé (2005).....</i>	<i>11</i>
3.2.2	<i>Enquête Contexte de la sexualité en France (CSF, 2005-2006).....</i>	<i>12</i>
3.3	ÉVÉNEMENTS DE VIE ET SANTE (2005-2006)	12
3.3.1	<i>Problématique et objectifs</i>	<i>12</i>
3.3.2	<i>Principaux résultats.....</i>	<i>14</i>
3.4	LES ENQUETES ANNUELLES DE VICTIMATION : CADRE DE VIE ET SECURITE.....	15
3.4.1	<i>Problématique et objectifs</i>	<i>15</i>
3.4.2	<i>Principaux résultats.....</i>	<i>16</i>
4	LES OBJECTIFS DE L'ENQUETE : GENRE, CONTEXTES ET CONSEQUENCES.....	17
4.1	CONSTRUIRE UNE TYPOLOGIE DES VIOLENCES SELON LA GRAVITE ET LE CONTEXTE	18
4.2	IDENTIFIER LES TYPES DE VIOLENCES SUBIES PAR LES FEMMES ET PAR LES HOMMES.....	18
4.2.1	<i>Violences conjugales, le point d'achoppement.....</i>	<i>19</i>
4.2.2	<i>L'exposition des enfants à la violence conjugale</i>	<i>20</i>
4.2.3	<i>Les violences dans la sphère du travail.....</i>	<i>22</i>
4.2.4	<i>Les violences dans l'espace public</i>	<i>24</i>
4.3	LE DEVENIR DES VICTIMES AU FIL DE LA VIE.....	25
4.3.1	<i>Les violences pendant l'enfance : un facteur de surexposition aux violences à l'âge adulte, pour les hommes comme pour les femmes</i>	<i>25</i>
4.3.2	<i>Le défaut de connaissance sur les biographies (scolaires, professionnelles, conjugales et résidentielles).....</i>	<i>26</i>
4.4	SAISIR LES SITUATIONS DE CUMUL DE VULNERABILITES SOCIALES.....	27
4.4.1	<i>Les personnes migrantes et issues de l'immigration</i>	<i>28</i>
4.4.2	<i>Les personnes homosexuelles</i>	<i>29</i>
4.4.3	<i>Les personnes en situation de handicap</i>	<i>30</i>
5	LE QUESTIONNAIRE	32
5.1	RECUEIL DES VIOLENCES PAR SPHERE DE VIE PLUTOT QUE PAR TYPE DE VIOLENCE.....	32
5.2	PERIODE DE REFERENCE	33
5.3	REPERAGE DE DATES CLES DANS LA BIOGRAPHIE DES PERSONNES	33
5.4	UN QUESTIONNAIRE EN NEUF MODULES	34
6	POPULATION ENQUETEE, ECHANTILLONNAGE ET MODE DE COLLECTE.....	34
6.1	LA TAILLE DE L'ECHANTILLON.....	34
6.2	LES TRANCHES D'AGE DE L'ECHANTILLON	35
6.3	IDENTIFIER LES POPULATIONS MINORITAIRES.....	36
6.4	DEUX MODES DE COLLECTE : VIRAGE-PRINCIPAL ET VIRAGE-WEB.....	39
	<i>VIRAGE-PRINCIPAL</i>	<i>39</i>
	<i>VIRAGE-WEB : VIRAGE-LGBT, VIRAGE-ASSOCIATIONS, VIRAGE-UNIVERSITES.....</i>	<i>40</i>
7	CALENDRIER.....	40
7.1	ANNEE 2013 :	40
7.2	ANNEE 2014 :	41
7.3	ANNEE 2015 :	41

7.4	ANNEE 2016-2017 :	41
7.5	ANNEE 2018 :	41

1 L'EXPRESSION INSTITUTIONNELLE D'UN BESOIN DE CONNAISSANCES SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La politique de lutte contre les violences faites aux femmes a pris corps dans les instances internationales en 1985, lors de la 3^{ème} Conférence mondiale sur les femmes de l'ONU à Nairobi. Depuis, les organismes internationaux et les institutions européennes ont formulé des recommandations et mis en place des plans d'action pour tenter d'éradiquer ces violences. La mesure de leur ampleur est ainsi devenue une préoccupation des États. La plate-forme d'action de la conférence de Pékin de 1995 les invite à « Promouvoir la recherche, organiser la collecte des données et constituer des statistiques sur la prévalence des différentes formes de violence à l'encontre des femmes et encourager la recherche sur les causes, la nature, la gravité et les conséquences de cette violence, ainsi que sur l'efficacité des mesures mises en œuvre pour prévenir cette violence et la réparer ». Une Convention européenne en cours d'élaboration, visant l'éradication des violences à l'encontre des femmes, marquera bientôt une nouvelle étape dans ce processus.

Au niveau national en France, une Mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, rattachée à l'Assemblée nationale, a été mise en place en 2009. Elle a publié un rapport d'information¹ contenant de nombreuses propositions visant le développement d'une politique publique de lutte contre ces violences. Ces propositions témoignent de l'importance accordée à la mesure statistique des violences faites aux femmes et liste une série d'enquêtes qu'elle appelle de ses vœux, dont « la réalisation d'une nouvelle enquête sur les violences faites aux femmes sur le modèle de l'Enveff » (proposition n°2). Le 25 novembre 2009, le premier ministre François Fillon énonçait dans son discours sur « le combat contre les violences faites aux femmes » une série de mesures, dont la réalisation d'une enquête répliquant l'Enveff : « Dernier chantier, nous devons nous donner les moyens de mieux mesurer l'ampleur des violences faites aux femmes. Dès 2010, nous allons lui consacrer une nouvelle enquête en nous basant sur les travaux engagés par l'Institut national d'études démographiques. »

Sensibles à ces demandes et compte-tenu des recherches déjà engagées à l'Ined depuis une dizaine d'années sur les violences, une équipe de recherche, composée de cinq chercheuses² s'est constituée au sein de l'Unité de recherche « Genre, démographie et société » pour réaliser ce projet. Cette enquête entend ainsi répondre aux besoins exprimés tant par les pouvoirs publics que par les associations et professionnels travaillant dans le domaine de la prise en charge des victimes ou des auteurs de violences. Afin de mieux cerner ces attentes, une rencontre a été organisée à l'Ined à la fin du mois de juin 2011, réunissant douze associations³, quatre médecins (médecin légiste, psychiatre, psychologue), deux avocats et trois policiers/gendarmes de la Délégation aux victimes du ministère de l'Intérieur. Cette journée a mis en lumière la convergence des besoins exprimés par les pouvoirs publics et la société civile sur la nécessité d'actualiser et approfondir les connaissances sur les violences faites aux femmes, notamment sur les violences intrafamiliales (en s'intéressant davantage à la situation des enfants dans les contextes de violence conjugale), et de combler

¹ Danielle Bousquet, Présidente de la Mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, *Violences faites aux femmes : mettre enfin un terme à l'inacceptable*, Rapport d'information, n° 1799, 2009, Assemblée nationale, tomes 1 et 2.

² Elizabeth Brown (CRIDUP, Université Paris 1), Catherine Cavalin (Centre d'études de l'emploi), Sylvie Cromer (Université de Lille 2), Christelle Hamel (Ined), Magali Mazuy (Ined, Centre Max Weber).

³ Association contre les violences faites aux femmes au travail, Collectif Féministe contre le viol, Collectif national pour les droits des femmes, Elues contre les violences faites aux femmes, Femmes pour le dire, femmes pour agir, Femmes solidaires-Fédération nationale solidarité femmes, Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles, Le Planning Familial, Observatoire des violences de Seine Saint-Denis, SOS-Homophobie et Voix de femmes.

des manques, comme ceux qui concernent les violences au travail⁴. Les associations ont aussi soulevé des questions absentes dans le 3^e Plan triennal interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes (2011/2013). Elles ont insisté sur la pauvreté des connaissances sur le devenir des victimes : quelles sont leurs trajectoires scolaires, professionnelles, familiales ? Elles ont pointé l'inégale répartition de l'offre d'accueil et d'hébergement d'urgence des victimes d'un département à l'autre. Enfin, elles ont souligné la nécessité de prendre en considération la situation particulière de populations minoritaires en butte à des situations de cumuls de vulnérabilités sociales : les femmes immigrées, les personnes homosexuelles et les personnes handicapées.

Enfin, la lutte contre les violences envers les femmes ayant été déclarée « grande cause nationale » en 2010, une large campagne d'information a été diffusée. La réédition d'une enquête nationale permettra d'établir des comparaisons avec les données de l'Enveff et des enquêtes qui dans son sillage se sont saisi de la question des violences telles Evénements de vie et santé (Drees, 2006) et les enquêtes Cadre de vie et sécurité (enquêtes annuelles). Il sera ainsi possible d'apprécier l'évolution des comportements dans le temps, notamment les effets de ces campagnes de sensibilisation sur la capacité des personnes à révéler ces violences. Elle se placera également en complémentarité avec les enquêtes annuelles de victimation (CVS), qui fournissent principalement des prévalences, mais ne renseignent que partiellement sur les contextes et sur les conséquences de long terme des violences subies par les femmes et par les hommes.

2 DE L'ETUDE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES A L'ETUDE DES VIOLENCES DANS UNE PERSPECTIVE DE GENRE

Bien que récente et peu développée en France, la recherche sur les violences faites aux femmes s'appuie déjà sur un vaste corpus de connaissances, dont la méthodologie a principalement été élaborée dans les pays anglophones. Un rapide retour sur les évolutions de ce champ de recherche est nécessaire pour situer cette nouvelle enquête dans le cadre français. La dénonciation des violences faites aux femmes a d'abord été portée par le mouvement féministe au début des années 1970. Les premières études menées par les chercheuses au cours des années 1970 et 1980 ont ensuite permis d'analyser ces violences dans le cadre général des rapports sociaux, dits « rapports de genre », qui produisent les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société (famille, éducation, emploi, accès aux responsabilités politiques, etc.). Les violences faites aux femmes ont ainsi été analysées à la fois comme une conséquence de ces inégalités structurelles et comme un instrument permettant de les maintenir⁵. Cette analyse insiste aussi sur les socialisations différenciées des femmes et des hommes qui conduisent à un usage de la violence différent selon le sexe. Le constat a ainsi été établi que l'usage de la violence est un fait socialement masculin plus que féminin et que les violences subies par les hommes d'une part et les femmes d'autre part ne sont pas identiques. C'est pourquoi, aussi bien dans la

⁴ Le plan interministériel 2011-2013 de lutte contre les violences faites aux femmes liste une série d'enquête quantitatives devant être réalisées dans cette période. Notamment une enquête sur les violences au travail, dans les trois fonctions publiques et le secteur privé, une étude sur les enfants dans les contextes de violences conjugales.

Plan de lutte, élaboré par le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes, sous la tutelle du Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale (Direction générale de la cohésion sociale)

⁵ Hanmer, J. (1977), "Violence et contrôle social des femmes", *Questions féministes*, n°1, pp. 69-88.

Kelly, L. (1988) *Surviving Sexual Violence*. Cambridge: Polity Press.

Romito P. (2006). Un silence de mortes. La violence masculine occultée Paris, Syllepse « Nouvelles questions féministes », 298 p.

recherche que dans de nombreux textes émanant d'organismes internationaux, on parle désormais de « violences fondées sur les rapports de genre » (*gender-based violence*)⁶.

Dans le sillage de ces évolutions, l'enquête Violences et rapports de genre : Analyse des contextes et conséquences des violences subies (VIRAGE) a pour objectif principal l'étude de la diversité des types de violences subies par les femmes et par les hommes, ainsi que l'étude du devenir des victimes. Pour ce faire, elle recueillera des informations sur les contextes dans lesquels ces violences sont vécues, ainsi que leurs conséquences.

3 LES CONNAISSANCES STATISTIQUES SUR LES VIOLENCES EN FRANCE

En France, les sociologues, démographes et épidémiologistes ont été au cœur du processus de production des données statistiques sur le sujet. L'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France⁷. (enquête Enveff) réalisée en 2000 par l'Institut de démographie de l'université Paris 1 (IDUP) fut la première recherche permettant de mesurer l'ampleur des violences faites aux femmes au niveau national et constitue l'enquête de référence en matière d'analyse de ces violences en lien avec les rapports de genre, dans un contexte où les enquêtes de victimation (menées depuis le milieu des années 1980 sur des échantillons limités et sans régularité dans le temps) ne mesuraient alors ni le viol ni les violences conjugales. D'autres enquêtes, n'étudiant pas spécifiquement les violences faites aux femmes, se sont ensuite saisies de cette question. Les enquêtes sur la sexualité⁸ et sur la santé⁹ ont inclus les violences dans le champ de leurs objets de recherche. Ces enquêtes identifient un nombre limité de faits de violence, chacune dans un cadre restrictif faisant de ces violences une donnée explicative à d'autres faits sociaux (comme la santé) et non un objet d'étude en soi. C'est le cas des enquêtes Contexte de la sexualité en France (2005-2006) et du Baromètre santé. L'enquête Événements de vie et santé (2005-2006) est davantage centrée sur l'étude des violences, faisant de celles-ci un événement difficiles. Depuis peu, les enquêtes de victimation ont aussi inclus dans leur champ d'étude les violences sexuelles et les violences intrafamiliales.

Pour préciser l'apport de notre projet aux connaissances produites par les enquêtes récentes, un détour plus détaillé par leurs dispositifs respectifs s'avère nécessaire. Pour ce faire, nous suivons un fil chronologique qui permet de comprendre comment les connaissances et les avancées méthodologiques se sont constituées au fil des enquêtes successives.

⁶ La Population Association of America (PAA) a ainsi un réseau de recherche intitulé « Gender-based violence ».

⁷ Jaspard, M. *et al.*, 2003, *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation française, coll. « Droits des femmes », 370 p.

⁸ Enquête « Contexte de la sexualité en France », Ined-Inserm, 2005-2006 (l'enquête CSF fait suite à l'enquête Analyse des comportements sexuels des Français (ACSF), Ined-Inserm-Cnrs, 1992, et Analyse du comportement sexuel des jeunes (ACSJ), ANRS, 1994).

⁹ Enquête Baromètre santé réalisée périodiquement par l'Inpes (dernière édition réalisée en 2010, résultats à paraître) Enquête Événements de vie et santé, Drees, 2006.

3.1 L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES (ENVEFF, 2000)

3.1.1. Problématique et objectifs

L'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff), réalisée par l'Institut de démographie de l'Université Paris-1 (IDUP) en 2000, a permis d'interroger par téléphone 7 000 femmes résidant en ménage ordinaire et âgées de 20 à 59 ans.

Elle se dote d'une définition propre de la violence, qui ne s'appuie pas sur les catégories policières ou judiciaires pensées en termes de crimes ou de délits, mais se pose, en référence à l'universalité des droits humains, comme une atteinte à l'intégrité de la personne :

« Quelle qu'en soit la nature et quels qu'en soient les protagonistes, les actes violents sont toujours une atteinte à l'intégrité de la personne. [...] Au-delà des actes, la violence s'inscrit dans un fonctionnement d'emprise sur l'autre. Elle est fondée sur un rapport de force ou de domination qui s'exerce par des brutalités physiques ou mentales entre au moins deux personnes. Elle ressortit au désir d'imposer sa volonté à l'autre, de le dominer au besoin en l'humiliant, en le dévalorisant, en le harcelant jusqu'à sa capitulation et sa soumission. Contrairement au conflit, mode relationnel interactif susceptible d'entraîner du changement, la violence – signalant d'ailleurs l'incapacité à communiquer – est perpétrée de façon univoque et destructrice »¹⁰.

L'Enveff s'efforce de recueillir les violences déclarées par les femmes. C'est ainsi la première enquête française permettant d'appréhender les violences interpersonnelles au sens large et de recueillir des éléments de connaissance sur les femmes exposées à des atteintes d'ordre verbal, physique, sexuel ou psychologique, dans différentes situations « ordinaires » (espaces publics ou sphère privée)¹¹. En particulier, l'approche détaillée des violences survenues dans la relation de couple (relation actuelle ou dernière relation) ou du fait de personnes faisant partie de la famille ou des proches permet de cerner pour la première fois en France la multiplicité des formes prises par la violence dans la sphère domestique, sa fréquence, et d'en interpréter la survenue dans le cadre plus large d'une compréhension des rapports sociaux de sexe¹².

Du point de vue méthodologique, la violence n'est pas appréhendée en tant que réalité globale et abstraite : chacun des types d'atteintes violentes fait l'objet de descriptions factuelles (dénigrements systématiques, insultes, coups de pieds, coups de poings, avec des objets, séquestration, mise à la porte, etc.). Il n'est donc jamais question d'« agression » ou de « violences » dans la formulation des questions. Pour rendre compte des éventuelles agressions sexuelles survenues au sein d'une relation de couple, par exemple, les enquêtées doivent répondre à deux questions : « Votre conjoint(e) a-t-il(elle) utilisé la force pour avoir des rapports sexuels avec vous ? », « Vous a-t-il (elle) imposé des gestes sexuels que vous refusiez ? ». Ces formulations se centrent sur des situations de violence ou d'humiliation plutôt que sur les définitions juridiques des crimes ou délits, sans pour autant en être totalement éloignées.

¹⁰ Jaspard M. et al., 2003, *op. cit.*, p. 17-18.

¹¹ Les atteintes aux biens ne sont pas incluses dans le questionnaire de l'Enveff, lorsqu'elles ne sont pas associées à une agression directement perpétrée sur la personne. Il ne peut par exemple être question de vol « simple » ; le vol n'est traité que lorsqu'il s'accompagne d'insultes, de coups ou autres actes visant la personne à l'occasion de (et souvent pour faciliter, du point de vue de l'agresseur) la prédation.

¹² Par exemple, des corrélations statistiques peuvent être établies entre l'occurrence de violences et le climat conjugal, celui-ci étant, tout comme les violences, abordé non en termes généraux et abstraits, mais à travers l'évocation de situations concrètes.

Les différentes expressions de la violence sont enregistrées successivement dans différentes « sphères » ou contextes : la famille et les proches, les relations de couple (actuelle ou avec un ex-conjoint), l'espace public, le lieu de travail ou d'études, ce qui permet aux enquêtées de mieux se remémorer les événements vécus. Enfin, les violences sont enregistrées sur les douze derniers mois, tandis qu'un nombre limité de violence est enregistré sur le cours de la vie.

Pour recueillir des informations sur l'état de santé, l'Enveff comporte à la fois des questions « classiques » sur la consommation de soins et de médicaments au cours des douze derniers mois, mais aussi des questions en rapport direct avec des violences subies (traumatologie), les comportements sexuels et les prises de risques éventuellement associées, la consommation de tabac, d'alcool et de drogues illicites et la santé mentale. L'Enveff aborde les questions de santé en tant que conséquence et élément d'appréciation de la gravité de la violence subie, ce qui permet aussi de caractériser celle-ci.

3.1.2. Principaux résultats

Parmi les résultats les plus importants de l'enquête Enveff, on retiendra d'abord que la majorité des victimes interrogées parlaient pour la première fois des violences qu'elles avaient subies (sauf lorsqu'une blessure grave les a conduites à l'hôpital ou chez le médecin). Leur silence a été d'autant plus grand que les agressions ont eu lieu dans des relations intimes (conjugales ou familiales), ou qu'il s'agit de violences sexuelles. Elles ont rarement engagé un recours auprès de la police. Le silence entourant ces violences s'est révélé extrêmement prégnant.

Autre découverte d'importance, toutes les catégories sociales sont touchées par les violences dans tous les espaces de vie. Alors que les professions exercées ont peu d'effet sur les expositions aux violences, le chômage ou l'instabilité professionnelle de l'un ou l'autre des conjoints accroissent en revanche la fréquence des violences conjugales.

Qu'il s'agisse d'agressions verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles, les taux de violence sont presque toujours plus élevés dans la relation conjugale que dans les autres sphères : les pressions psychologiques y sont fréquentes et souvent répétées ; les déclarations de brutalités physiques y sont 1,5 fois plus nombreuses que dans l'espace public et, lorsque les femmes ont mentionné avoir subi un ou des viols pendant l'année, il s'agissait neuf fois sur dix de viols conjugaux.

Alors que, dans les douze derniers mois, les relations avec les membres de la famille (autres que le conjoint) ou les proches apparaissent à 99% exemptes d'agressions physiques ou sexuelles, les violences physiques subies depuis le 18^{ème} anniversaire¹³ sont majoritairement le fait d'un conjoint ou d'un ex-conjoint et dans 18% des cas le fait du père ou de la mère. Les violences sexuelles subies sur le cours entier de la vie sont essentiellement des attouchements avant l'âge de 15 ans. Les tentatives de viol ou les viols surviennent surtout après 18 ans.

Les jeunes femmes sont davantage victimes d'agressions de toutes natures que les plus âgées, et ce dans toutes les sphères, y compris au travail. Par ailleurs, pour celles qui vivent en couple et exercent une profession, il existe une corrélation positive entre violences au travail et violences dans la vie conjugale, ce qui invite à analyser les interactions entre les différentes sphères. Les difficultés vécues dans l'enfance, ayant souvent entraîné un départ précoce du

¹³ non comprise la dernière année

foyer parental, donc un déficit de formation et une position socio-économique plus fragile, constituent l'un des principaux facteurs d'accroissement des risques dans toutes les sphères.

3.1.3. Les répliques de l'Enveff dans les DOM ou POM

Trois enquêtes très similaires à l'Enveff réalisée en métropole, ont été menées en 2002 à La Réunion et en Polynésie française puis en 2003 en Nouvelle Calédonie¹⁴. Elles s'adressaient toutes trois aux femmes uniquement sur des échantillons de petite taille (1213 enquêtées à La Réunion, 1001 en Polynésie et 1013 en Nouvelle Calédonie) et, bien qu'adapté aux réalités et aux particularités langagières locales, le questionnaire restait très semblable à celui de l'enquête en métropole. Des comparaisons ont ainsi pu être faites¹⁵ : globalement, les taux de violence, par nature des faits et par sphère, sont du même niveau à La Réunion qu'en métropole, alors qu'ils sont beaucoup plus élevés en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie. L'impact des violences pendant l'enfance, en particulier des violences physiques et sexuelles, sur la fréquence des violences subies à l'âge adulte se retrouvait partout. Mais si tous les milieux socio-professionnels et culturels sont touchés, les femmes dotées d'un niveau de formation élevé et exerçant une profession valorisée socialement apparaissent plus protégées, dans la relation conjugale notamment – à la différence des constats faits pour la métropole.

En 2008, l'enquête *Genre et violences interpersonnelles en Martinique*¹⁶ a été conduite selon les mêmes principes généraux (structuration du questionnaire par sphères, interrogation sur des faits précis...), mais elle interrogeait cette fois un échantillon de femmes et d'hommes : 1000 femmes et 500 hommes avec le questionnaire principal, plus 126 femmes et 500 hommes avec un questionnaire court destiné aux interviews sur téléphone portable. Pour les femmes, les taux de violences et les facteurs de leurs variations sont le plus souvent semblables à ceux observés en métropole ou à La Réunion avec, toutefois, un surcroît de violences sexuelles (pour lesquelles il n'est pas à exclure une diminution du silence consécutive aux campagnes de lutte contre les violences).

L'un des grands enseignements de cette enquête est que les hommes déclarent à peu près autant de violences que les femmes (et même plus dans la sphère publique) mais qu'en réponse à une même question, ils citent souvent des faits aux conséquences moins lourdes : ils reconnaissent souvent que les agressions physiques perpétrées par leur conjointe ou amie ne sont « pas graves » et que les rapports sexuels forcés (ou les tentatives) relèvent plus du chantage que de la contrainte physique. Quant aux violences psychologiques vécues dans le cadre de la relation conjugale, les hommes déclarent plus souvent des manifestations de jalousie (corrélées une fois sur trois à la déclaration de relations extra-conjugales), alors que

¹⁴Jaspard M., Brown E., Pirus C., « Enquête quantitative sur les violences envers les femmes en Polynésie française », *Rapport final*, Février 2003

Brown E., Jaspard M., Pourette D., « Les violences envers les femmes dans le cadre du couple en Polynésie française », avec *Espace, Populations, Sociétés*, n°2, 2004.

Widmer I., *Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France à l'île de La Réunion, Enveff-Réunion. Rapport final enquête quantitative*, Ined, décembre 2003,

Widmer I, Pourette D, *Les violences envers les femmes à l'île de la Réunion : poids des chiffres, paroles de victimes*, Publications de l'Université de Provence, coll. Monde contemporain, 2009

Salomon C., Hamelin C., Goldberg P., Sitta R., Cyr D., Nakache J.P., Goldberg M., "Premiers résultats de l'enquête santé, conditions de vie et de sécurité des femmes calédoniennes", Rapport INSERM U88, Février 2004

¹⁵ Brown E., Widmer I., « Les violences envers les femmes en France : continuités et différences au delà des mers », in *Violences envers les femmes, « trois pas en avant, deux pas en arrière »*, Bibliothèque du féminisme, l'Harmattan, Paris, mars 2007

¹⁶ Lefebvre N., Brown E. (dir.) « Genre et violences à la Martinique », *Pouvoirs dans la Caraïbe*. L'Harmattan, à paraître octobre 2011

les femmes relatent des actes de mépris ou de domination, de la part de leur partenaire. Il est donc indispensable, si l'on utilise un même questionnaire pour les deux sexes afin de faciliter les comparaisons, d'inclure des questions propres qui permettront de discerner le sens des actes décrits, leur portée concrète, leur gravité et leurs conséquences.

3.2 LE BAROMÈTRE SANTÉ ET CONTEXTE DE LA SEXUALITÉ EN FRANCE

La progression des connaissances statistiques dans le domaine des violences provient également de sources qui n'en font pas leur objet premier, mais qui intègrent certaines violences à leur domaine d'étude. Il en est ainsi du Baromètre santé ou de l'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF), réédition en 2005-2006 de l'enquête Analyse du comportement sexuel des Français (ACSF, 1992-1993).

3.2.1 Enquêtes Baromètre santé (2005)

Les enquêtes Baromètre santé¹⁷ visent à mieux cerner les connaissances et les comportements en matière de santé des personnes de 12 à 75 ans résidant en France. La problématique est donc orientée vers la prévention sanitaire, en accord avec la vocation de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) responsable de cette enquête. Les thématiques changent légèrement d'une enquête à l'autre mais quelques questions sur des actes de violence physique et sexuelle figurent dans le questionnaire des enquêtes 2000, 2005 et 2010. Les violences y sont traitées « en liaison avec d'autres situations vécues ou des actes impliquant des risques pour la santé : les tentatives de suicide et les usages de drogues licites ou illicites, et le cas échéant, des transgressions des normes comme l'absentéisme scolaire »¹⁸.

Les questions du Baromètre santé sur le sujet des violences ne couvrent qu'un nombre limité d'atteintes physiques et sexuelles. Dans le Baromètre 2005 (dernier en date dont les résultats sur les violences sont connus), les premières sont désignées par le fait d'avoir été « frappé(e) ou blessé(e) physiquement » au cours des 12 derniers mois, les secondes sont englobées dans les « rapports sexuels forcés » subis au cours de la vie entière et déclinés, en cas de réponse positive, en « attouchements », « tentatives de rapports forcés » et « rapports forcés ». Les actes de violence physique perpétrés par l'enquêté-e lui(elle)-même sont également abordés pour les 12 mois précédant l'enquête. En 2005, 2,4% des enquêtés de 15 à 75 ans ont déclaré avoir subi au cours de leur vie au moins une fois une agression sexuelle, soit 4,1% des femmes et 0,6% des hommes de cette tranche d'âge. Les actes rapportés se répartissent à 12% , 18% et 70% respectivement entre attouchements, tentatives de rapports sexuels forcés et rapports forcés, les hommes déclarant en outre plus souvent que les femmes des attouchements, et hommes et femmes étant exposés très tôt à ces actes au cours de leur vie.

¹⁷ Le Baromètre santé 2005, dont les résultats sont publiés, est une enquête téléphonique à laquelle ont répondu environ 30 000 femmes et hommes âgés de 12 à 75 ans, disposant soit d'une ligne téléphonique fixe (liste blanche, orange ou rouge, 26 000 enquêtés), soit d'un abonnement téléphonique exclusif à une ligne de portable (4 000 enquêtés). Les questions posées sur la sexualité et les violences sexuelles ne s'adressent qu'aux 15-75 ans, du fait de l'âge légal de la majorité sexuelle (Beck François, Guilbert Philippe, Gautier Arnaud (dir.), *Baromètre santé 2005. Attitudes et comportements de santé*, INPES, 593 p.). Une nouvelle édition du Baromètre santé a été réalisée en 2010, dont les résultats sont encore à paraître. Toujours par téléphone, elle a permis d'interroger 27 658 personnes âgées de 15 à 85 ans.

¹⁸ Guilbert P., Baudier F., Gautier A. (dir.), 2001, *Baromètre 2000. Résultats (volume 2)*, éditions CFES, 472 p.

3.2.2 Enquête Contexte de la sexualité en France (CSF, 2005-2006)

L'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF)¹⁹ a été organisée en 2006 par l'Inserm et l'Ined à l'initiative de l'Agence nationale de recherche sur le sida (Anrs) et réalisée par téléphone auprès de 12 364 personnes (hommes et femmes) âgées de 18 à 69 ans. Cette enquête n'enregistre que les violences qui présentent une dimension sexuelle : conversations ou appels téléphoniques à caractère pornographique, attouchements sexuels, tentatives de rapports sexuels forcés et rapports sexuels forcés. Cette enquête a engagé un effort particulier pour se doter de la meilleure comparabilité possible avec l'Enveff sur les violences sexuelles et les circonstances qui les entourent. Le mode de passation étant identique (téléphonique), plusieurs conditions sont donc réunies pour mettre en parallèle les résultats de ces deux enquêtes. L'enregistrement des violences sexuelles diffère pourtant sensiblement dans CSF et dans l'Enveff : dans la première, les questions sur les violences sexuelles subies interviennent à la fin de l'entretien, alors que l'enquêté(e) a préalablement été amené(e) à reconstituer sa biographie affective et sexuelle, tandis que le propos central de l'Enveff est d'aborder l'ensemble des situations de victimation pour en développer le contexte. L'enquête CSF permet ainsi d'étudier la manière dont les violences sexuelles s'inscrivent dans les trajectoires affectives et sexuelles des personnes, ce qui est impossible dans l'Enveff. Des analyses sur ce sujet sont en cours qui mettent au jour les perturbations déclenchées dans la vie personnelle des victimes. Comme le Baromètre santé ou Événements de vie et santé (ci-dessous), les enquêtes sur la sexualité ont permis de recueillir des informations sur les viols subis par les hommes, notamment durant l'enfance et l'adolescence.

3.3 ÉVÈNEMENTS DE VIE ET SANTÉ (2005-2006)

3.3.1 Problématique et objectifs

Très proche de l'Enveff sur plusieurs aspects mais aussi assez différente de celle-ci sur d'autres, l'enquête Événements de vie et santé (EVS) a été élaborée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et réalisée en 2005-2006 par les enquêteurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) auprès de 10 000 hommes et femmes, soit un échantillon de taille inférieure à celui de l'Enveff pour les seules femmes.

L'objet central de cette enquête est l'analyse des relations entre violences subies et état de santé, la violence y étant dès lors considérée comme une question de santé publique. Cette enquête répondait aux incitations formulées par l'OMS dans le *Rapport mondial sur la violence et la santé*²⁰ qui plaidait en faveur d'une amélioration de la connaissance des liens entre violences et santé. Cette manière de poser la question de la violence, nouvelle pour la France, émane de préoccupations portées par les organisations internationales (l'OMS, la Commission européenne ou le Conseil de l'Europe) en faveur de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, de la défense des droits et des questions de santé publique. Bien que difficiles à quantifier et à saisir dans leurs mécanismes causaux, les liens entre violences et santé sont étroits : lorsque la santé est dégradée, elle peut se trouver en amont des actes de violence, qu'un mauvais état de santé accroisse la probabilité d'être exposé-e à certaines

¹⁹ Les répondants disposent d'une ligne téléphonique fixe, sur liste blanche, orange ou rouge (22% de répondants dans ce dernier cas) ou d'un abonnement téléphonique exclusivement portable (2% des enquêtés environ).

²⁰ Krug E.-G., Dahlberg L.-L., Mercy J.-A., Zwi A., Lozano-Ascensio R., 2002, *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Organisation mondiale de la Santé, Genève, 376 p.

formes de violence et de maltraitance (personnes en situation de handicap, personnes âgées en particulier) ou prédispose, dans le cas de certaines pathologies mentales par exemple, à exercer des violences sur autrui. En aval, la dégradation de la santé peut évidemment aussi résulter des violences subies.

Ce sont ces corrélations entre violences (en se limitant aux violences *subies*) et état de santé qu'EVS s'efforce de démêler. De ce fait, la perspective centrale n'est pas celle d'une analyse des violences liées au genre. Cet angle d'attaque résulte à la fois d'un choix délibéré et découle aussi des contraintes juridiques auxquelles cette enquête a été confrontée. Il n'a par exemple pas été possible, dans le cadre de l'entretien en face à face et dans un dispositif relevant de la statistique publique, de poser la question de l'identité de l'auteur des violences, et notamment de savoir si le-la conjoint-e était ou non incriminé-e dans les actes violents révélés par les répondant-e-s (problème de l'article 40 alinéa 2 du code de procédure pénale). EVS ne permet donc pas, sinon par recoupements ou approximations, de traiter des violences conjugales. L'information sur le lien entre auteur et victime se limite à des catégories telles que : cercle familial, proches ou amis, personnes connues dans un autre cadre (travail, études, lieu de résidence...), personnes inconnues. D'autres éléments sur la vie de couple sont dévoilés (disputes, conflits divers, biographie conjugale...) mais en matière de violences, la relation de couple ne peut être saisie comme telle. Par ailleurs, la violence n'est pas enregistrée par sphères de vie comme dans l'Enveff, mais type de violence par type de violence. Autre différence, les faits sont enregistrés sur le cours de la vie et sur les 24 derniers mois, alors que l'Enveff ne retenait que les 12 derniers mois.

L'état de santé est étudié de manière plus approfondie que dans l'Enveff. Le module santé d'EVS couvre en effet des aspects similaires à ceux qu'explorent les questions « santé » de l'Enveff mais de façon plus détaillée, notamment pour la consommation de substances psychoactives, les consommations de soins sur douze mois et les maladies chroniques. De plus, le questionnaire standardisé de santé mentale utilisé est susceptible de produire sur certaines pathologies une information proche d'un diagnostic ; les personnes identifiées par le questionnaire comme étant dépressives, par exemple, présentent un état de santé relevant d'une réalité autre qu'un simple manque d'entrain passager, plus proche de ce que l'on pourrait qualifier, selon des critères médicaux, d'épisode dépressif majeur²¹. Enfin, le questionnaire d'EVS aborde l'état de santé²² sous l'angle biographique : il est presque toujours possible de dater l'occurrence ou la durée des faits, à l'échelle de la vie entière de la personne interrogée, ce qui constitue un apport majeur par rapport à l'Enveff. Cette perspective biographique est présente à travers tout le questionnaire d'EVS. Cette spécificité de l'enquête s'applique à un ensemble étendu d'événements difficiles qui peuvent émailler le parcours biographique (suicides de proches et tentatives de suicide de proches ou d'ego, maladies graves, décès, etc.). De ce point de vue-là aussi, EVS permet de disposer d'une mise en contexte biographique plus large que l'Enveff.

Enfin, du point de vue des méthodes de collecte utilisées, l'enquête EVS a mis en œuvre un protocole d'enquête nouveau par certains aspects, soucieux de s'adapter du mieux possible à la sensibilité des thèmes abordés. A la différence des enquêtes précédentes, elle a été réalisée en face à face, avec la méthode audio-CASI (auto-administration du questionnaire par ordinateur avec interface audio) pour les questions portant sur la consommation d'alcool, de drogues illicites, les comportements sexuels, et une question de « rattrapage »

²¹ Sensibilité plus faible et plus grande spécificité du questionnaire de santé mentale choisi pour EVS (*Mini International Neuropsychiatric Interview* ou MINI) que pour l'Enveff (*General Health Questionnaire* en 12 questions ou GHQ-12).

²² Sans qu'il soit question d'effectuer un recueil de données à caractère ouvert et narratif tel que celui mis en œuvre par exemple dans l'enquête Biographies et entourage (Bonvalet C. et Lelièvre E., 2006), les situations ou événements rapportés sont rattachés, sinon à une date exacte, du moins toujours à une grande période de la vie : enfance (0 à 9 ans), adolescence (10 à 19 ans) ou âge adulte (20 ans ou plus).

(supplémentaire à celles posées en face à face) sur les rapports sexuels forcés. Des conclusions encourageantes et des hypothèses méthodologiques sur l'effet des modes de collecte sur la réponse (sa sincérité, son aisance, etc.) ont pu être tirées de la lecture des résultats d'EVS²³. Ainsi par exemple, il apparaît possible par ce procédé d'encourager les hommes à rapporter des rapports sexuels forcés (et des tentatives).

3.3.2 Principaux résultats

L'extension du champ de l'enquête à la population masculine a permis de faire plusieurs constats sur les points communs et les différences entre hommes et femmes. En ce qui concerne les violences sexuelles au cours de la vie, les femmes sont massivement surexposées quelle que soit la nature de l'acte en cause : agression à caractère sexuel (telle que l'exhibitionnisme), rapports sexuels forcés (ou tentatives), contacts physiques forcés (tels que se trouver embrassé-e de force). En ce qui concerne les violences physiques, les hommes ont une probabilité plus forte d'y être confrontés²⁴, sans que l'on puisse se prononcer à ce sujet sur les violences conjugales, étant donné que le mode de recueil des informations par le questionnaire d'EVS ne permet pas d'identifier précisément les événements perpétrés par le conjoint, ce qui entraîne une nette sous-déclaration des violences dans le cadre. Notons que les résultats obtenus par les enquêtes de victimation (voir ci-après) ne vont pas dans le même sens, probablement parce que le protocole saisit beaucoup mieux les violences.

En matière de relations établies entre violences subies et état de santé, on retrouve, parmi les victimes de violences, des écarts connus entre les sexes quant à la déclaration des états de santé, mais de façon moins marquée. L'atteinte portée à la santé mentale est très forte, tant pour les hommes que pour les femmes : si la prévalence des épisodes dépressifs majeurs ou du trouble anxieux généralisé demeure plus élevée chez les femmes victimes que les hommes victimes, ces derniers sont toutefois très fréquemment concernés par ces problèmes de santé. Les résultats obtenus à propos de la santé physique déclarée apportent aussi des éclairages intéressants : la perception de la santé physique par les personnes exposées aux violences (même celles qui le sont plus), hommes et femmes, apparaît beaucoup moins dégradée qu'en matière de santé mentale, permettant d'envisager des explications en termes de résilience ou de résistance.

Enfin, un autre point commun aux femmes et aux hommes qui ressort d'EVS réside dans l'articulation étroite entre l'exposition aux violences, les problèmes de santé (mentale, surtout, on vient de le voir), et le fait d'avoir vécu au cours de sa vie de nombreux autres événements difficiles. Quand violences et santé entrent en résonance, c'est dans un contexte biographique non dépourvu de difficultés par ailleurs.

²³ Voir par exemple : Cavalin C., « Les violences sexuelles subies par les femmes : au-delà des écarts de mesure, des résultats convergents », Beck F. *et al.* (dir.), op. cit., p. 99-108

²⁴ CVS obtient en effet des résultats inverses, en procédant depuis 2007 comme l'Enveff, par un questionnement par « sphères » d'interrogation et, en l'occurrence, en isolant spécifiquement dans le questionnaire les violences qui ont pu survenir dans la relation de couple. Ce résultat est apparu dans CVS *lorsque, justement*, ce mode d'interrogation a été mis en place en janvier 2007. .

3.4 LES ENQUÊTES ANNUELLES DE VICTIMATION : CADRE DE VIE ET SECURITÉ

3.4.1 Problématique et objectifs

La France a commencé à réaliser des enquêtes de victimation environ vingt ans après les États-Unis : la première a été menée en 1984-1985 à l'initiative des chercheurs du Centre de sociologie du droit et des institutions pénales (CESDIP)²⁵. Le but de ces premières enquêtes était de créer un second type de source, à confronter avec les données administratives, les seules existantes jusque-là en matière de criminalité ou de délinquance.

Les premières enquêtes de victimation se sont d'emblée définies comme des outils permettant de traquer le fameux « chiffre noir de la délinquance ». Ces enquêtes s'efforcent, dans les libellés de leurs questions, de s'appuyer sur les définitions juridiques des catégories de faits enregistrés par la police et la justice, qui sont précisément celles de l'état 4001 permettant de recenser l'activité de la police et de la justice. Les enquêtes de victimation comptabilisent des événements dont la police, la gendarmerie ou la justice n'ont pas nécessairement eu connaissance, ou qui n'ont donné lieu qu'à un dépôt de main courante (sans procès-verbal transmis à la justice, par conséquent), mais ce sont bien les mêmes définitions, les mêmes « normes » juridiques et judiciaires qui servent de cadre de référence commun à toutes ces sources.

Toutefois, les enquêtes de victimation françaises se sont très rapidement assigné un objectif plus ample que la mesure du chiffre noir de la délinquance. Elles permettent notamment d'analyser le comportement des victimes en réaction aux agressions subies (recours ou non à la police, à la gendarmerie, à la justice, révélation des faits à des proches, des soignants, des avocats...) et de connaître les conséquences les plus immédiates de celles-ci (blessures, arrêts de travail, difficultés à faire les activités quotidiennes, tristesse, sentiment d'insécurité...). En cela, elles ouvrent donc des possibilités d'analyse des caractéristiques sociodémographiques, socio-économiques, socioculturelles des victimes et fournissent quelques éléments de contexte social aux événements violents répertoriés. Cependant, elles ne permettent de décrire le devenir ou le parcours des victimes au-delà du dépôt de plainte et des conséquences immédiates sur la santé (blessures ou arrêts de travail par exemple).

Ces enquêtes ont connu une évolution notable en 1996 avec l'introduction, dans les Enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (enquêtes PCV ou EPCV) de l'Insee, de questions sur la sécurité, l'insécurité, le sentiment d'insécurité, etc. Jusqu'en 2004²⁶, elles sont restées orientées vers la connaissance des conditions de vie en général, en abordant ce qui a trait à la sécurité des ménages (l'attention est centrée sur les vols, les cambriolages...) comme un élément parmi d'autres du cadre de vie. A partir de 2005, en rapport notamment avec la nouveauté des résultats de l'Enveff et du montage de l'enquête EVS, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP – alors OND – rattaché à l'Institut national des hautes études de sécurité, INHES) et l'Insee ont conçu et réalisé un nouveau type d'enquête de victimation : l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), qui est une enquête annuelle.

Depuis 2007, le questionnaire de CVS stabilisé reprend les opérations statistiques relatives à la victimation, mais en annualisant la collecte, réalisée dorénavant sur de plus larges échantillons (environ 17000 ménages et 13000 personnes âgées de 18 à 75 ans). Parmi les progrès notables à mettre à l'actif de CVS, il faut signaler que son questionnaire couvre un

²⁵ Zauberman R., Robert P., Pérez-Díaz C., Lévy R., 1990, « Les victimes : comportements et attitudes. Enquête nationale de victimation », *Déviance et contrôle social*, CESDIP, n° 52, Volumes 1 et 2 (+ annexes).

²⁶ À l'exception de l'édition de 1999, conduite par l'INSEE et l'Institut des hautes études de sécurité intérieure (IHESI), qui a renforcé la part consacrée à l'exploration de la victimation.

champ élargi de la victimation et de l'insécurité. Après un approfondissement du questionnaire en 2006, l'enquête de 2007 inaugure un dispositif s'inspirant largement de l'enquête de victimation britannique, le *British Crime Survey* (BCS). En particulier, la notion d'agression fait l'objet d'une réflexion plus poussée puisque, pour la première fois, les différents types d'atteintes à la personne sont différenciés et développés dans le questionnaire (vols avec violence ou menace, vols sans violence, violences physiques, menaces, insultes ou injures, violences sexuelles). De plus, à l'instar des innovations méthodologiques de l'enquête EVS, l'enquête CVS se dote, à partir de 2007, d'un protocole de collecte plus confidentiel et, à ce titre, mieux adapté au recueil des données les plus délicates : les questions sur les atteintes physiques commises par une personne résidant à la date de l'enquête avec l'enquêté(e) et sur les atteintes sexuelles (tous auteurs confondus, c'est-à-dire co-résidents ou non avec leur victime à la date de l'enquête) sont posées dans un questionnaire auto-administré par ordinateur avec interface audio²⁷.

Par contre, le questionnaire se limite aux faits vécus dans les 24 derniers mois et ne permet d'examiner le devenir des personnes que très partiellement, les incidences des violences sur les parcours de vie à plus long terme n'étant pas explorés, ni les cumuls de violence dans différentes sphères de la vie. Quelques questions sur les seules violences sexuelles sont posées sur le cours entier de la vie. En comparaison de l'Enveff, les violences physiques et sexuelles sont enregistrées dans CVS dans deux contextes pensés de façon binaires (dans le ménage et hors du ménage), là où l'Enveff répétait les questions relatives aux violences dans cinq sphères : dans la famille et avec les proches, avec le conjoint, avec l'ex-conjoint, dans l'espace public et au travail ou sur le lieu d'études²⁸.

3.4.2 Principaux résultats

Ce nouveau dispositif d'enquêtes a permis d'obtenir, à travers la série des rapports annuels de l'ONDRP, des résultats cumulant les données des différentes enquêtes CVS. L'un des objectifs de la répétition de l'enquête est non seulement l'étude de l'évolution des taux de violences déclarées, mais aussi de cumuler au terme de cinq années les fichiers de données de l'ensemble des enquêtes réalisées, afin de disposer d'un échantillon très important (65 000 personnes, soit un peu plus de 32 000 femmes et 32 000 hommes) permettant d'atteindre une très haute puissance statistique et d'étudier de façon plus approfondie les faits de violences les plus rares.

Tout en restant fondamentalement appuyées sur les définitions normées de ce qui constitue un crime ou un délit au regard de la loi, les récentes enquêtes CVS permettent de produire des résultats réguliers en matière de violences conjugales, intrafamiliales ou sexuelles²⁹. Surtout, ces enquêtes ont fait entrer les violences sexuelles et conjugales dont les femmes sont les premières victimes dans le champ de la victimation et de la mesure de l'insécurité, ce qui constitue un très important progrès. Elles ont permis d'estimer à 75 000³⁰

²⁷ Procédé audio-CASI avec possible interrogation dans une autre langue que le français pour les personnes ne le comprenant pas avec une aisance suffisante : arabe, turc et allemand dans l'enquête de janvier 2007.

²⁸ Une autre sphère a donné lieu à des questions dans l'Enveff, mais l'exploitation des données a montré son inutilité : la sphère « consultation de professionnels » (ex. : consultations médicales, visites à domicile de professionnels tels que réparateurs, etc.).

²⁹ Ces violences ont connu une pénalisation croissante dans les années récentes, autrement dit un élargissement et un durcissement de leur traitement judiciaire (ex. : définition du viol entre époux comme moyen d'assujettissement par la loi du 4 avril 2006).

³⁰ L'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité 2007-2008*, réalisée par l'ONDRP et l'INSEE a permis d'estimer à 150 000 environ le nombre de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes d'au moins un viol au cours des deux années 2007 et 2008. Le chiffre de 75 000 par an est une estimation rapportée à une année.

le nombre des victimes de viols chaque année et de mettre ce résultat en perspective avec le faible nombre de dépôts de plaintes d'une part (environ 10 000) et de condamnations d'autre part (moins de 2000)³¹. L'enquête a encore permis d'estimer à 208 000 le nombre de femmes (de 18 à 75 ans) ayant été victimes de violences conjugales en 2009³². Elles explorent aussi finement les démarches engagées par les victimes et montrent par exemple que les victimes de violences conjugales ou sexuelles se déplacent à la gendarmerie ou au commissariat dans la majorité des cas, mais déposent rarement plainte³³.

4 LES OBJECTIFS DE L'ENQUETE : GENRE, CONTEXTES ET CONSEQUENCES

Si la mesure des prévalences constitue l'un des objectifs de l'enquête, celui-ci n'est plus aussi central qu'à l'époque de l'Enveff où les connaissances étaient très lacunaires. En effet, les enquêtes de victimation fournissent dorénavant des indicateurs annuels et les comparaisons entre Enveff, EVS, CSF et Baromètre santé permettent par ailleurs de disposer d'éléments de cadrage quantitatif solides.

L'objectif central de l'Enquête Violences et rapports de genre (VIRAGE) est d'approfondir les connaissances sur les violences en prenant pour postulat que le degré de gravité de ces dernières ne peut être saisi que par la description fine de leur nature (verbales, psychologique, physiques, sexuelles...), de leur fréquence et cumul, de leur ancienneté, des contextes et circonstances où elles se produisent (famille, travail, espace public), des liens existant entre les auteurs et les victimes (familiaux, par une connaissance, inconnus) et des conséquences sur le devenir des personnes (blessures, peur, perturbations des trajectoires scolaires, professionnelles, familiales, etc.). Ainsi ce nouveau projet vise l'élaboration d'une typologie des violences qui permette de se défaire de la grille de gravité associée au code pénal et repris par les enquêtes de victimation et de mieux cerner les formes de violences, avec pour hypothèse que les situations de violence conjugales ne sont pas forcément similaires entre elles, que les situations de violence au travail ne le sont pas forcément non plus, et que s'il existe des points communs entre les situations vécues par les victimes, il importe aussi de faire ressortir les différences.

Cette typologie des violences permettra notamment de préciser dans quelle mesure les violences subies par les femmes et par les hommes sont similaires par leur gravité, leur contexte et leurs conséquences. L'enquête VIRAGE se placera ainsi dans une perspective de genre qui entrera en complémentarité avec les enquêtes de victimation qui ne permettent pas de construire une telle typologie ni d'étudier les trajectoires des victimes.

Il apparaît nécessaire aujourd'hui, d'aller plus loin dans les analyses sociologiques et démographiques de la violence, et cette voie d'analyse semble propre à le permettre. La demande sociale de mieux connaître les caractéristiques socio-démographiques des victimes comme des auteurs est forte, tout comme la volonté de mieux comprendre les circonstances

³¹ Tournier P.V., *Les infractions sexuelles*, France, 2011, p. 88.

(http://theseas.reseaudoc.org/opac/doc_num.php?explnum_id=560)

³² Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), « Les auteurs d'actes de violences physiques ou sexuelles, déclarés par les personnes de 18 à 75 ans, en 2008 et 2009 d'après les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » », *Repères 14*, décembre 2010, p. 7.

³³ Rizk C., 2011, « Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage. Description par les personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes des suites et des conséquences des actes subis. », ONDRP, *Repères 15*, Juillet 2011, p. 7.

dans lesquelles ces violences surviennent et de mesurer leurs impacts tant sur les personnes que sur la société. Cela nécessite de concevoir un nouvel outil de mesure des violences.

4.1 CONSTRUIRE UNE TYPOLOGIE DES VIOLENCES SELON LA GRAVITÉ ET LE CONTEXTE

Les définitions données par les organismes internationaux comme par les enquêtes statistiques françaises ou étrangères sur les violences faites aux femmes, insistent depuis près de deux décennies sur la pluralité et la diversité des faits que recouvre ce phénomène. S'il s'agit bien au départ de répertorier le plus exhaustivement possible les actes de violence physique et sexuelle mais aussi psychologique (ce que l'enquête CVS ne fait pas, car l'introduction des violences psychologiques dans le cadre conjugal date de 2009 seulement) et d'en mesurer la fréquence, il est nécessaire d'approfondir l'analyse des *situations de violence* auxquelles sont confrontées les victimes. En effet, la gravité des faits de violence ne se limite pas à la qualification juridique et à la hiérarchisation des crimes et délits.

Ainsi, à la différence des enquêtes de victimation (françaises comme étrangères) qui présentent leurs résultats selon les qualifications juridiques, il nous semble important de construire des indicateurs synthétiques pour chaque type de faits et pour chaque sphère, qui prennent en considération des éléments permettant de distinguer les circonstances lors desquelles ils sont subis et de les typologiser : des critiques répétées par les collègues de travail, par les proches, *a fortiori* par le conjoint, peuvent avoir un effet plus destructeur qu'une gifle isolée, car les injures ou même les atteintes sexuelles sont beaucoup plus graves lorsqu'elles proviennent de proches que l'on côtoie régulièrement que d'inconnus. On considérera donc la fréquence des actes, leur ancienneté, leur gravité perçue et déclarée par les victimes, les liens entre la victime et l'agresseur (famille, personnes connues, inconnues) et le cadre où ils se sont produits (famille, travail, espace public). Nous veillerons ensuite à caractériser les victimes elles-mêmes en repérant les cooccurrences de situations de violences endurées dans plusieurs sphères qui, indépendamment de tout autre facteur d'exposition commun à ces sphères, montre que les répercussions psychiques et physiques d'une situation d'adversité supportée dans un cadre de vie constitue un accroissement des risques de subir des violences ailleurs. Au final, nous établirons des typologies de situations de violences dans le but de mieux appréhender les dispositifs nécessaires à l'aide aux victimes et à la prévention.

4.2 IDENTIFIER LES TYPES DE VIOLENCES SUBIES PAR LES FEMMES ET PAR LES HOMMES

Historiquement, pour des raisons à la fois budgétaires et de priorité à donner à la connaissance des violences faites aux femmes (en accord, on l'a vu, avec les priorités définies par les institutions internationales et communautaires européennes depuis le milieu des années 1990), l'Enveff n'a interrogé que des femmes. Il en avait d'ailleurs été de même dans les autres pays. Depuis, d'autres enquêtes ont interrogé à la fois des femmes et des hommes (CSF sur les violences sexuelles, EVS sur les violences verbales, physiques, sexuelles, psychologiques et les atteintes aux biens, CVS depuis 2007 à propos des atteintes aux biens, de violences verbales, physiques et sexuelles ou de Genre et violences interpersonnelles en Martinique). Nous disposons donc aujourd'hui de résultats permettant d'établir des comparaisons entre hommes et femmes : comparaisons des taux de victimation par type de violence au premier chef, mais aussi comparaisons des circonstances de survenue des atteintes, de leur perception,

de leurs conséquences et relations avec la santé des personnes en particulier comme nous l'avons vu précédemment.

4.2.1 Violences conjugales, le point d'achoppement

Le vécu des violences pour les femmes et pour les hommes se distingue tout d'abord par le contexte. L'enquête Enveff a établi que les femmes étaient davantage victimes de violence dans la famille que dans l'espace public. Les résultats de l'enquête CVS sont légèrement différents, car les violences par un ex-conjoint perpétrées en dehors du domicile sont classées comme violences hors ménages, alors qu'elles sont comptabilisées comme conjugales dans l'Enveff. D'après les résultats de l'enquête CVS, les hommes comme les femmes sont davantage victimes de violences dans l'espace public, mais pour les femmes les violences au sein du ménage sont beaucoup plus fréquentes. Ainsi, l'on constate que les circonstances des violences ont un caractère genré.

Par ailleurs, la lecture des résultats concernant les déclarations des hommes et des femmes soulève des questions d'interprétation, notamment en ce qui concerne les violences conjugales. Pour s'en rendre compte, il est utile d'opérer un retour sur les résultats déjà évoqués plus haut de l'enquête *Genre et violences interpersonnelles à la Martinique*. L'enquête *Genre et violences interpersonnelles en Martinique*, réalisée en 2008 (c'est-à-dire après la mise en place des nouvelles enquête CVS en 2007), a interrogé avec un même questionnaire les femmes et les hommes, comme les enquêtes CVS. La comparaison des déclarations des hommes et des femmes dans l'enquête martiniquaise fait apparaître qu'un même questionnaire, même factuel et explicite dans ses libellés, peut être entendu différemment par les hommes et les femmes : l'expression « rapport sexuel forcé » recouvre par exemple des situations résultant de « chantage » exercé par la compagne quand il s'agit des déclarations des hommes et « d'usage de la force » quand il s'agit de celles des femmes. Tandis que les hommes déclarent que les conséquences étaient « peu graves », les femmes à l'inverse que les conséquences étaient « graves » ou « très graves ». De même, le sens des réponses masculines et féminines à des questions portant sur certains types de violences (notamment les faits de violences conjugales et précisément de harcèlement psychologique dans le couple) est difficilement interprétable en lui-même, tant les contextes peuvent différer selon le sexe. Dans les deux cas, des questions permettant de préciser les *contextes* et *circonstances* de survenue des actes ainsi que leurs *conséquences* sont indispensables. Pour les violences conjugales, il importe ainsi de caractériser la relation de couple : l'ancienneté de la relation, le nombre de séparation et de remises en couple, l'écart d'âge entre les conjoints, l'existence de relations extraconjugales, la répartition des tâches et les représentations des rôles masculins et féminins sont utiles pour interpréter les réponses des femmes et celles des hommes, et ainsi les comparer sans craindre de mettre sur un même plan des faits qui ne le sont pas en réalité.

Ces constats français tout récents font échos aux travaux nord-américains, plus nombreux et anciens, qui ont déjà permis de construire des typologies des différentes formes de violence conjugales à partir d'enquêtes tant qualitatives que quantitatives (notamment la National Family Violence Survey (NFVS) en 1975 aux États-Unis et sa réédition en 1985). Ainsi, Michael P. Johnson distingue le « terrorisme conjugal » majoritairement subi par des femmes, de la « violence réactive » commise par des femmes elles-mêmes victimes à l'encontre de leur conjoint violent et de la « violence situationnelle », violence ponctuelle commise par des hommes comme par des femmes, qui peut être grave mais qui ne s'est pas

inscrite dans la durée³⁴. En 2009, il était estimé à partir de l'enquête Cadre de vie et sécurité que 208 000 femmes et moins de 80 000 hommes (de 18 à 75 ans) avaient été victimes de violences physiques ou sexuelles (par un conjoint ou ex-conjoint).³⁵ La typologie proposée par Johnson invite à considérer qu'une partie des hommes déclarant dans les enquêtes avoir subi des violences de la part de leur conjointe peuvent être aussi des hommes violents, comme l'atteste aussi les travaux qualitatifs³⁶ ou encore les circonstances relevées dans les cas d'homicides conjugaux perpétrés par des femmes pour lesquels il est montré que les femmes auteures subissaient des violences de leurs maris dans plus de la moitié des cas³⁷. On voit ici les limites des indicateurs de victimation, qui ne permettent pas de reconstruire le contexte et la dynamique des situations de violences, les répétitions, la gravité et les conséquences sur les victimes.

Aujourd'hui, en France, les sources statistiques ne permettent pas d'élaborer de telles typologies. En particulier, la source française la plus récente, la plus systématique (annuelle depuis 2007) et réalisée sur échantillon de grande taille (13 000 personnes), l'enquête CVS, ne permet pas la prise en compte de la dynamique de couple. Elle enregistre des faits certes énoncés de manière plus factuelle et concrète qu'ils ne l'étaient dans des enquêtes de victimation plus anciennes, mais ceux-ci restent calés sur la définition des crimes et des délits (et excluent par exemple le harcèlement psychologique dans le couple en dépit de l'introduction en 2010 de ce délit dans le code pénal), et n'est pas conçue pour une mise en perspective sociale et biographique.

4.2.2 L'exposition des enfants à la violence conjugale

Le contexte de survenue des violences conjugales et la nature de ces violences diffèrent entre hommes et femmes. Les violences conjugales restent cachées dans l'intimité du foyer, et ce silence contribue à leur inscription dans la durée et à l'aggravation de leurs conséquences pour la victime et pour les enfants.

La prise en compte (récente) des enfants dans les situations de violences conjugales constitue l'un des enjeux les plus cruciaux des politiques de lutte contre les violences conjugales présentes et à venir³⁸. Plus de 20 ans après la signature de la Convention internationale des Droits de l'enfant, le 20 novembre 1989 – convention la plus ratifiée au monde par les États – les mesures de protection de l'enfance en France dans le cadre des violences conjugales restent largement insuffisantes, malgré les demandes exprimées par les acteurs de terrain (auprès de femmes victimes de violence comme chargés de la protection de l'enfance). Les constats émanant des sociologues et psychologues sont pourtant sans appel. Point de convergence entre les politiques de lutte contre les violences conjugales et de lutte contre la maltraitance des enfants, tous les acteurs de terrain s'accordent pour dénoncer

³⁴ Johnson M.P., 1995, « Patriarchal Terrorism and Common Couple Violence: Two Forms of Violence Against Women », *Journal of Marriage and the Family*, May, n° 57, p. 283-294.

Johnson M. P., Leone Janel M., 2005, « The Differential Effects of Intimate Terrorism and Situational Couple Violence », *Journal of Family Issues*, volume 26, n° 3, April, p., 322-349

Johnson M. P., 2008, *A Typology of Domestic Violence: Intimate Terrorism, Violent Resistance, and Situational Couple Violence*, Northeastern University Press, Lebanon, 161 p.

³⁵ Rizk C., 2010 « Les auteurs d'actes de violences physiques ou sexuelles, déclarés par les personnes de 18 à 75 ans, en 2008 et 2009 d'après les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » », *Repères* 14, décembre 2010, p. 5.

³⁶ Houel, A., Mercader, P. et Sobota, H., 2008, *Psychosociologie du crime passionnel. À la vie, à la mort*. PUF, Paris, 2008, 234 p.

³⁷ Délégation aux victimes, 2008, *Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple*, Ministère de l'Intérieur, p.19. http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/aide_aux_victimes/violencecouple/downloadFile/attachedFile/morts_violentes_au_sein_couples.pdf

³⁸ Sadlier K. (dir.), 2010, *L'enfant face à la violence dans le couple*, Dunod, 214 p.

l'impact des plus négatifs sur le bien-être des enfants. Prise en charge globale, mise en réseau des différents acteurs sont les points d'orgue des préconisations relatives à la protection des enfants dans le cadre des violences conjugales³⁹.

L'estimation du nombre d'enfants exposés à des situations de violences conjugales est encore très floue, faute de dispositifs adaptés ; elle fait pourtant partie des préconisations des derniers plans de lutte contre les violences faites aux femmes (elle figure au titre de l'action 23 de l'axe VII du 3^{ème} plan triennal interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes élaboré par le Service pour les Droits des femmes et pour l'égalité). D'après les données recueillies lors de l'enquête Enveff, plus d'une fois sur deux, des enfants sont témoins des scènes de violence conjugale (exceptées les agressions sexuelles) ; ils le sont d'autant plus souvent que les agressions sont nombreuses (dans plus de 60% des situations de cumul de violences) et s'inscrivent dans la durée (« 35 % des femmes rapportent que les enfants assistent « quelquefois » aux scènes violentes au début du cycle de la violence, 44 % au bout de sept ans ; 7 % sont « souvent » présents au début et 27 % après sept ans »)⁴⁰. L'étude de la Délégation Aux Victimes (DAV) sur les homicides conjugaux révèle aussi que près de 10% des meurtres de conjoints sont commis devant les enfants⁴¹. Refusant la notion de simple « témoin » qui a longtemps prévalu, l'ensemble des travaux récents incitent à considérer leur statut propre de « victimes ». Victimes de violences physiques, souvent par des coups directs portés sur eux⁴² pouvant même entraîner leur mort lorsque la violence conduit au décès de la mère⁴³ mais également victimes de violences psychologiques, avec les effets délétères lorsque les enfants assistent, sans pouvoir rien faire, à la mise en danger de la vie de leur mère. Ces violences physiques et psychologiques peuvent avoir lieu également après une séparation (la séparation est la cause d'un tiers des homicides conjugaux perpétrés par des hommes).

La réalisation d'une nouvelle enquête permettra d'actualiser ces données et de décrire les situations de violences conjugales impliquant des enfants, au-delà d'un simple chiffrage : les données de l'enquête CVS permettent certes une estimation du nombre annuel d'enfants exposés aux violences conjugales en utilisant les TCM inclus dans les enquêtes et renseignant donc sur la présence d'enfants dans le ménage de victimes de violences conjugales perpétrées par un conjoint ou un ex-conjoint, mais il est nécessaire de recueillir de plus amples informations sur les caractéristiques des familles en situation de violences conjugales avec des enfants présents dans le ménage, ce sur de longues durées ; sur les familles dont les parents sont séparés suite à des violences conjugales, et sur les mesures prises après une séparation ainsi que leurs conséquences sur les contacts entre les enfants et leur parent violent, en termes

³⁹ Le dispositif législatif français est pauvre, mais il a connu récemment des avancées majeures. La loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants, entrée en vigueur le 1er octobre 2010, a introduit dans le droit civil une procédure nouvelle : l'ordonnance de protection délivrée en urgence par le juge aux affaires familiales. L'ordonnance de protection est régie par les articles 515-9 à 515-13 du code civil et la procédure spécifique applicable à ce nouveau dispositif, précisée par le décret du 29 septembre 2010, figure dorénavant sous les articles 1136-3 à 1136-13 du code de procédure civile. L'article 515-9 du code civil prévoit ainsi que « *Lorsque les violences exercées au sein du couple ou par un ancien conjoint, un ancien partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou un ancien concubin mettent en danger la personne qui en est victime, un ou plusieurs enfants, le juge aux affaires familiales peut délivrer en urgence à cette dernière une ordonnance de protection* ».

⁴⁰ Brown E., Jaspard M.. « La place de l'enfant dans les conflits et les violences conjugales », *Recherche et prévision*, n°78, décembre 2004, pp 5-19

⁴¹ Délégation aux victimes, 2008, *Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple*, Ministère de l'Intérieur, p.13. http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/aide_aux_victimes/violencecouple/downloadFile/attachedFile/morts_violentes_au_sein_couples.pdf

⁴² Une étude réalisée sur des dossiers hospitaliers d'enfants reçus dans les services de l'hôpital pour enfants de Philadelphie entre 1984 et 1994 a montré qu'un nombre non négligeable d'entre eux, avaient été physiquement atteints en s'interposant aux violences entre les adultes du ménage. Christian C.W., Scribano P., Seidl T., Pinto-Martin J.A., 1997, "Pediatric Injury Resulting From Family Violence", *Pediatrics*, vol.99, n°2, February 1997, 4.

⁴³ 5% des homicides perpétrés sur la mère l'ont été aussi sur les enfants (DAV, 2008, *op. cit.*, page 13).

de maintien de leur exposition à des violences. Aucune donnée autre que celles de l'Enveff citée ci-dessus n'existe en France à l'heure actuelle sur le sujet.

4.2.3 Les violences dans la sphère du travail

Certains types de violences ont été très peu étudiés dans les enquêtes sur les violences en France. C'est particulièrement le cas des violences au travail. L'absence de connaissances est telle que la réalisation d'une enquête sur les seules violences au travail, approfondissant les situations des personnes selon qu'elles travaillent dans l'une des trois fonctions publiques ou dans le secteur privé est réclamée dans le troisième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes, ce qui était déjà le cas dans le plan précédant, sans qu'aucune étude ait pu être lancée, ni que la mesure de ces violences ait été incluse dans les enquêtes portant sur les conditions de travail⁴⁴. Cette forte demande des pouvoirs publics tient notamment au fait que les directives européennes⁴⁵ sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes font du harcèlement sexuel au travail non seulement une violence mais aussi une discrimination et recommandent de mesurer leur ampleur.

Violences et discriminations au travail liées au sexe peuvent être abordées soit dans le cadre des enquêtes dont l'objet principal est le travail, soit dans le cadre d'enquêtes dont l'objet est la violence. Les enquêtes statistiques sur le travail sont depuis les années 1970 nombreuses tant en France qu'en Europe et les thématiques concernent les conditions de travail, les accidents de travail, les maladies professionnelles, la santé, y compris la santé mentale. Depuis 1984, la place consacrée à la dimension psychique du travail s'est élargie dans le dispositif d'enquêtes françaises sur les conditions de travail et s'accompagne d'une évolution des catégories mobilisées (« pénibilité mentale », « charge mentale », « charge cognitive ou psychologique. À la suite du rapport Nasse-Légeron⁴⁶, un collège d'expertise⁴⁷ sur le suivi statistique de ces risques a sélectionné une batterie provisoire d'indicateurs⁴⁸ puis a, dans le rapport final⁴⁹ de ses travaux, proposé six axes de définition des « risques psychosociaux ». Mais, cette problématique ignore les violences interpersonnelles et plus encore les violences sexuelles. Pourtant, comme dans les autres sphères, la question de la violence au travail est multiple et ne se limite pas aux questions relatives à l'organisation du travail lui-même ou au harcèlement moral. Les violences entre personnes peuvent prendre des formes diverses (verbale, psychologique, physique, sexuelle) et les auteurs potentiels sont multiples (clients, usagers, collègues, subordonnés ou supérieurs hiérarchiques). Cependant, cette question émerge lentement.

Dans le souci de fournir des données comparables concernant les conditions de travail dans l'Europe toute entière, Eurofound (Fondation européenne pour l'amélioration des

⁴⁴ Parmi les sources bibliographiques : - INRS : [http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Dossier%20Harc%C3%A8lement%20moral/\\$File/Visu.html#ancr6](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Dossier%20Harc%C3%A8lement%20moral/$File/Visu.html#ancr6) (Dossier harcèlement et violence comprenant le cadre réglementaire, une bibliographie) - Ministère de la santé : <http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Que-dit-la-loi.html>

⁴⁵ Directive 2000/78/CE portant « création d'un cadre en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail », modifiée en 2002 (dir. 2002/73/CE)

⁴⁶ Nasse P., Légeron P., 2008, *Rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail* http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/RAPPORT_FINAL_12_mars_2008.pdf

⁴⁷ Réuni par l'INSEE à partir de 2008 sous la direction de Michel Gollac

⁴⁸ Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail (2009), « Indicateurs provisoires de facteurs de risques psychosociaux au travail », <http://www.college-risquespsychosociaux-travail.fr/site/medias/Indicateurs-provisaires.pdf>

⁴⁹ Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser, Rapport du Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail, faisant suite à la demande du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, 2011, consultable à l'adresse : http://www.insee.fr/fr/ppp/comm_presse/comm/rapport_SRPST_definitif.pdf

conditions de vie et des conditions de travail) a conçu l'*European work conditions survey*, réalisée dans les États membres de l'UE-27 à partir d'un questionnaire unifié⁵⁰. Les résultats de la 5^{ème} édition de l'Enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS 2010)⁵¹ sont des estimations basées sur un échantillon représentatif de 3000 personnes en France âgées de 15 ans et plus, en situation d'emploi et non sur la population générale. Le questionnaire tente d'identifier les personnes victimes de harcèlement sexuel au travail au cours du mois précédant l'enquête (et non des 12 derniers mois)⁵². Les résultats disponibles de la 4^{ème} enquête révèle que 1,5% des salariés hommes et femmes confondus déclarent des attentions sexuelles non désirées. Outre la faiblesse de l'échantillon, un autre problème concourt à rendre la mesure des prévalences fragile : la formulation des questions implique en effet que la personne identifie le phénomène malgré une désignation pas toujours très explicite. Répondant aux mêmes objectifs, l'enquête française SUMER (réalisée en 1994, en 2003 et actuellement en phase de réédition) est pilotée par la Dares et l'Inspection médicale du travail. En 2003, 49 984 personnes, représentatives de 80% des salariés de France ont répondu. Mais celle-ci n'enregistre ni les violences physiques ni les violences sexuelles et se contente de mesurer le harcèlement moral⁵³.

L'Enveff demeure ainsi la seule enquête nationale sur les violences qui invite les enquêtées à déclarer une liste détaillée de faits de violences physiques ou sexuelles qu'elles auraient pu vivre au travail. Du fait de sa structuration par « sphères de vie », elle apporte des résultats étoffés, au-delà du taux de victimation, en fonction de l'âge, de la situation matrimoniale, du type et du statut de l'emploi, de la taille de l'entreprise et de son ratio hommes/femmes, etc. Elle n'en présente pas moins des limites : seules les femmes actives occupées ou l'ayant été dans les douze derniers mois sont interrogées alors que les personnes victimes de violence au travail peuvent avoir changé d'emploi, démissionné ou se retrouver au chômage, du fait même des violences. Pourtant les taux de victimation ne sont pas négligeables : 8,5% des femmes en emploi déclarent avoir subi des agressions verbales, incluant injures et menaces ; 2% des avances sexuelles non désirées ; 0,1% des attouchements, tentatives de viols et viols. Interroger les personnes sur leur emploi actuel, comme sur leur dernier emploi paraît nécessaire pour améliorer la mesure des violences au travail.

Des études de type exploratoire visant un meilleur recueil des violences au travail sont cependant en cours ou ont été réalisées récemment. Ainsi l'Enquête en Seine-Saint-Denis sur les violences faites aux femmes au travail (VSFFT, 2007), a été menée par un service interentreprises de santé au travail auprès de salariées travaillant dans le secteur privé ou dans les collectivités territoriales (à l'exclusion des salariées de la fonction publique d'État, de la fonction publique hospitalière et les salariées de grandes entreprises, ainsi que des chômeuses). Cette enquête a été impulsée par l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes de ce département. 1772 questionnaires courts auto-administrés ont été recueillis. Au cours des douze derniers mois, 5% des femmes travaillant en Seine-Saint-Denis déclarent avoir été confrontées à une violence qualifiée par la loi d'agression sexuelle ou de viol (pelotage, coincée pour embrasser, attouchements sexuels, viol) et 22% à du harcèlement sexuel. Les limites de l'enquête sont évidentes : ce n'est pas une enquête en population générale et elle n'est pas représentative de l'ensemble des salariés. Cependant, le caractère

⁵⁰ Les activités de terrain nécessaires pour cette étude ont été effectuées par GALLUP Europe.

⁵¹ Questionnaire en ligne de EWCS 2010 :

http://www.eurofound.europa.eu/docs/ewco/5EWCS/questionnaires/france_fr.pdf

⁵² « Au cours du dernier mois, pendant votre travail, avez-vous été l'objet d'attentions sexuelles non désirées (Q70), de harcèlement sexuel (Q71) ». http://www.eurofound.europa.eu/surveys/smt/ewcs/notes_fr.htm#q65

⁵³ Les activités de terrain nécessaires pour cette étude ont été effectuées par la société GALLUP Europe.

http://www.eurofound.europa.eu/docs/ewco/5EWCS/questionnaires/france_fr.pdf

particulièrement élevé des taux de violences déclarées en comparaison des autres sources montre la nécessité de déployer l'enregistrement des situations de violences en plusieurs questions décrivant des faits précis. Cette enquête est en cours de réédition dans le département de l'Essonne.

Enfin, une étude exploratoire pilotée par l'Institut de veille sanitaire est en cours dont l'objectif est d'étudier les troubles de la santé mental selon l'emploi et les expositions professionnelles associées. Intitulé programme Samocrate, cette enquête a déjà donné lieu à une première collecte en région Centre auprès de 6 000 personnes et doit être reconduite en Rhône-Alpes. Elle a pour défaut, elle aussi, d'utiliser l'expression agression physique dans son questionnaire, sans lister une série de faits précis. Cependant 2,2% des femmes et 1,5% des hommes déclarent avoir subi au moins une agression physique au cours des 12 derniers mois⁵⁴.

Les expériences de mesure des violences au travail commencent ainsi à être nombreuses et plaident pour leur réalisation à une échelle nationale qui s'annonce prometteuse tant pour la sociologie du travail que pour celle des violences.

4.2.4 Les violences dans l'espace public

Rares sont les travaux des criminologues et des sociologues qui étudient les violences commises dans l'espace public sous l'angle des rapports de genre. Celui de Marylène Lieber fait exception⁵⁵. Elle y met au jour que l'espace public est socialement pensé dans la recherche, comme dans la société civile ou les institutions de l'État comme l'espace par excellence où sont commises les violences, où l'on court un danger. D'énormes progrès ont toutefois été réalisés à la suite de l'Enveff dans les enquêtes de victimation depuis 2007, dans la mesure où les violences intrafamiliales sont désormais enregistrées et où le degré de connaissance entre l'auteur de l'agression et la victime est relevé systématiquement. Il s'avère ainsi que tous lieux confondus (dans et hors du ménage), 2,6% des hommes et 2,9% des femmes ont déclaré avoir subi des violences physiques ou sexuelles au cours des années 2008 et 2009, les femmes s'avérant légèrement surexposées aux violences. Mais les hommes subissent ces violences très majoritairement en dehors du ménage (dans 80% des cas), ce qui est moins souvent le cas des femmes (62% des cas). Lorsque les violences sont commises dans l'espace public, l'agresseur est une personne inconnue dans 60% des cas pour les hommes et une personne connue dans 62% des cas pour les femmes (dont 16% un ex-conjoint et 8% un membre de la famille)⁵⁶.

Ces données donnent déjà un aperçu du caractère différent selon sexe de la nature des violences subies dans cet espace. Le fait que l'agresseur soit connu dans le cas des femmes laisse entrevoir que ces violences peuvent se répéter et qu'elles sont davantage susceptibles de créer pour ces dernières un climat d'insécurité constante. Elles confortent l'hypothèse qu'une violence physique n'a pas la même gravité selon le contexte et les circonstances dans lesquelles elle est vécue.

De même que dans les autres sphères investiguées, l'enquête VIRAGE s'attachera à contextualiser les violences commises dans l'espace public et à comparer leur gravité avec celles subies dans d'autres sphères et leurs interactions avec les autres sphères.

⁵⁴ Danet S. et Olier L., 2009, *La santé des femmes en France*, Drees, La documentation française, p. 262

⁵⁵ Lieber, M., 2008, *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Presse de Sciences Po. Coll. Faits politiques, 324 p

⁵⁶ Rizk, C., 2010, « Les auteurs d'actes de violences physiques ou sexuelles déclarés par les personnes de 18 à 75 ans en 2008 et 2009 d'après les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité », ONDRP, *Repère*, n°14, page 3

4.3 LE DEVENIR DES VICTIMES AU FIL DE LA VIE

Si les contextes varient fortement pour les hommes et pour les femmes, impliquant des prévalences et des fragilisations différentielles, le devenir des victimes est largement influencé par les ressources sociales qu'elles peuvent mobiliser. Aux contextes liés au genre se superposent des conditions sociales qui peuvent augmenter la vulnérabilité (au sens d'une vulnérabilité face à la violence). L'enquête VIRAGE se donne pour objectifs de tenter d'établir, de manière inédite, des typologies des situations de violences selon le sexe, en non seulement sur la typologisation des violences comme on l'a vu plus haut, mais aussi en se focalisant sur l'itinéraire des personnes, prenant en compte les interactions éventuelles entre les événements violents anciens et actuels, impliquant des fragilisations plus ou moins importantes des victimes, et aussi la possibilité qui fut donnée ou non aux victimes de briser le silence.

Ainsi, le caractère biographique du questionnaire renseignera sur les violences subies pendant l'enfance, mais aussi sur les autres aspects de la vie des personnes (carrières scolaires, professionnelles, de couple...). La datation et la localisation des événements devront permettre de reconstituer les parcours individuels tout en les mettant en lien avec les événements de violence subie à différents moments de la vie.

4.3.1 Les violences pendant l'enfance : un facteur de surexposition aux violences à l'âge adulte, pour les hommes comme pour les femmes

L'enquête EVS comme l'enquête Enveff interrogent sur le fait d'avoir subi des violences sexuelles au cours de la vie. D'après l'enquête EVS, ce sont 2,5% des femmes âgées de 18-75 ans en 2006 et 0,2% des hommes qui ont déclaré avoir subi des violences sexuelles répétées durant l'enfance ou l'adolescence⁵⁷. Si un tiers des victimes a subi ces violences avant 11 ans, c'est surtout à la période de l'adolescence (entre 11 et 19 ans) que ces violences ont eu lieu, aussi bien pour les femmes que pour les hommes⁵⁸. Ces résultats sont encore confirmés par l'enquête CSF qui indique pour les hommes comme pour les femmes que les violences sexuelles subies au cours de la vie le sont majoritairement avant 18 ans (c'est le cas de 59 % des femmes et de 67 % des hommes)⁵⁹. Les recours engagés suite à ces violences sont peu fréquents : d'après les données de l'Enveff, ce sont 4% des femmes qui ont déclaré avoir subi des agressions sexuelles avant l'âge de 15 ans, en majorité par des hommes de l'entourage (notamment le père et le beau-père) et sur les 24 femmes ayant eu des rapports forcés avant l'âge de 15 ans seules 3 ont bénéficié d'une mesure de protection⁶⁰. Les données recueillies par l'enquête EVS vont dans le même sens : à peine 20% des femmes et 8% des hommes victimes de violences sexuelles durables au cours de leur enfance ont bénéficié d'une prise en charge⁶¹.

Il a bien été établi une corrélation positive entre violences subies pendant l'enfance et violence subies à l'âge adulte. La moitié des femmes ayant déclaré dans l'Enveff avoir subi des sévices et des coups répétés dans leur prime jeunesse ont été victimes de brutalités

⁵⁷ Guyavarch E., 2010, Exposition aux violences durant l'enfance et prise en charge par les services sociaux, in Beck F. et al., 2010, *op. cit.*, p. 119

⁵⁸ Cavalin C., 2010, Les violences sexuelles subies par les femmes : au-delà des écarts de mesure, des résultats convergents, in Beck F. et al., 2010, *op. cit.*, page 105

⁵⁹ Nathalie Bajos, Michel Bozon et l'équipe CSF, *Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère* Population et société, n° 445.

⁶⁰ Jaspard M. et al., 2003, *op. cit.*, page 281

⁶¹ Guyavarch E., 2010, *op.cit.*, page 119

physiques ou de tentatives de meurtre après 18 ans, contre une sur dix parmi les femmes n'ayant pas subi de violence dans l'enfance. En ce qui concerne les agressions sexuelles, la corrélation est elle aussi très nette : parmi les femmes ayant déclaré des agressions physiques avant 18 ans ou des agressions sexuelles avant 15 ans, une sur trois a aussi fait état de violences sexuelles survenues depuis leurs 15 ans, alors que parmi les femmes n'ayant déclaré aucune violence, une sur vingt a déclaré avoir subi au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 15 ans⁶². Ces résultats ont été confortés par d'autres enquêtes, notamment par EVS : les personnes ayant déclaré avoir subi des violences au cours de leur enfance ont deux fois plus de risques d'avoir subi une violence au cours des 24 mois précédant l'enquête⁶³ (le risque est légèrement plus élevé pour les hommes (2,346) que pour les femmes (2,035)). L'enquête VIRAGE s'attachera à décrire le parcours de ces personnes et les cumuls de violences au cours de la vie.

4.3.2 Le défaut de connaissance sur les biographies (scolaires, professionnelles, conjugales et résidentielles)

Le parcours des victimes est encore mal connu et l'on manque encore de connaissances sur les facteurs qui vont participer au maintien dans les situations de violence (quelle que soit la sphère de vie, dans le couple, au travail ou dans l'espace public), et les conséquences scolaires, professionnelles, résidentielles et familiales des violences sont encore mal identifiées. Les enquêtes réalisées jusqu'alors se contentent de poser des questions d'appréciation sur le degré de gravité des violences subies sur le travail, sans aller plus loin.

Un volet du questionnaire sera donc consacré à explorer les biographies des personnes. Le questionnement de l'entrée dans la vie adulte sera relativement détaillé (âge à la sortie du système scolaire et niveau d'études, âge au premier rapport sexuel, âge à la première union, âge au premier emploi, biographie génésique). Une attention particulière sera portée aux périodes de séparation et reformation du couple, les périodes de séparation étant propices au déclenchement ou l'accroissement de comportements violents. L'histoire résidentielle semble aussi particulièrement pertinente à interroger. Elle a été peu documentée dans les enquêtes sur les violences : les départs précipités du domicile parental, les temps vécus dans la rue ou sans domicile fixe, les placements en institution, les séjours dans les centres d'hébergement d'urgence sont autant d'éléments peu connus dans les enquêtes.

Un besoin d'enrichir les connaissances sur les différentiels de sortie du cycle de la violence selon les milieux de résidence a été soulevé lors de la journée de travail organisée avec des associations et les professionnels recevant des victimes de violence (organisée à l'INED en juin 2011). Enfin, le rapport remis par le groupe de travail Intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) au Ministre chargé des affaires sociales⁶⁴ pointe les difficultés rencontrées par les victimes vivant en milieu rural du fait du manque de structures d'accueil spécialisé, des difficultés de mobilité géographique, de l'isolement, des difficultés de garantir l'anonymat et de la crainte du regard des proches dans des zones où tout le monde se connaît.

⁶² Jaspard M., Brown E., Lhomond B., Saurel-Cubizolles M.-J., 2003, « Reproduction ou résilience : les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adulte ? » *Revue française des Affaires sociales*, n°3, juillet-septembre 2003

⁶³ Firdion J-M et Parizot I. (2010), « Le placement des enfants durant l'enfance et le risque d'exposition aux violences à l'âge adulte », in Beck F. et al. 2010, *op. cit.*, page 131»

⁶⁴ Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville (2010), *La lutte contre les violences faites aux femmes : une approche par l'intervention sociale d'intérêt collectif : rapport au ministre chargé des Affaires sociales*, Rennes, Presses de l'École des hautes études en santé publique, 134 pages

On veillera donc à recueillir un indicateur synthétique (vie très sédentaire en milieu urbain ou rural, ou au contraire plus mobile et ponctuée par des difficultés de logement). Les différentes enquêtes réalisées en France montrent que les personnes vivant en ville sont plus souvent exposées aux violences que celles vivant en milieu rural⁶⁵, mais peu d'études ont porté sur les différentiels de sortie de violence selon les lieux de résidence. EVS montre seulement que la probabilité de confier l'évènement à un tiers au bout de quelques jours est plus élevée dans les communes de 5 000 à 100 000 habitants (41%) que dans les communes rurales (33%) ou encore dans les plus grandes communes (31%)⁶⁶. Or, les démarches engagées par les victimes sont fortement liées aux services de prise en charge : les démarches engagées auprès de la police, de la justice, des structures d'aide associatives, ainsi que les réponses apportées par ces diverses institutions constituent l'un des leviers de la sortie de la violence. Les enquêtes sur les violences fournissent quelques informations des démarches et des recours auprès des services de police. Ainsi, l'Enveff a permis d'établir que les femmes commencent plus souvent des démarches quand les agressions sont physiques dans l'espace public (90% des victimes de ces agressions⁶⁷). A l'inverse, peu de femmes dénoncent les violences subies dans la sphère familiale ou les violences sexuelles (60% des victimes de ces agressions). Ces chiffres sont confirmés par l'enquête CVS⁶⁸ : rares sont les victimes de violences au sein du ménage qui vont voir un médecin (moins de 20%), se déplacent à la police (moins de 20% aussi), etc.

4.4 SAISIR LES SITUATIONS DE CUMUL DE VULNÉRABILITÉS SOCIALES

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'enquête Enveff a déjà permis de mettre au jour les facteurs sociaux favorisant l'émergence de situations de violences : les situations de chômage et d'instabilité professionnelle accroissent par exemple les violences conjugales, tandis que la profession n'a que peu d'influence. On peut faire l'hypothèse que d'autres facteurs peuvent favoriser l'émergence de violences et notamment les situations de cumul des vulnérabilités sociales. Dans le champ des études sur les discriminations, les travaux s'intéressant au croisement des discriminations sexistes et racistes commencent à constituer un corpus conséquent. Cette approche dite de « l'intersectionnalité »⁶⁹ a aussi donné lieu à une abondante littérature dans les pays anglophones et s'est prolongée dans le champ des études sur la violence. Elle consiste à mettre au jour comment le fait d'appartenir à un groupe social stigmatisé, discriminé et marginalisé augmente l'exposition à des comportements violents. C'est pourquoi l'enquête VIRAGE portera une attention particulière à ces situations en s'intéressant aux minorités migrantes, homosexuelles et souffrant d'un handicap, d'abord en identifiant ces personnes dans l'échantillon de l'enquête et ensuite en faisant varier le

⁶⁵ Selon Enveff, 15,1% des femmes vivant à Paris et en région parisienne ont été victimes de violences sexuelles dans l'espace public, contre 11,6% de femmes vivant dans une commune de plus de 200000 habitant, 6,8% de celles vivant dans une commune plus petite et contre 4,4% des femmes vivant en milieu rural. EVS confirme ce résultat : les habitants des milieux ruraux déclarent moins souvent être victimes de violence. Ils sont mieux protégés que les autres en matière de vols ou tentatives de vols, dégradation de biens ou de violences verbales⁶⁵. De même, dans EVS, vivre en ZUS ne surexpose pas particulièrement à la violence. Brown E et Maillachon F. (2002), « Espaces de vie et violences envers les femmes », *Espace, Populations, Sociétés*, n°3, pp. 309-321.; Cavalin C., 2010, Panorama des violences subies et des personnes qui s'en déclarent victimes, in : Beck et al., 2010, op. cit., pp. 71-83

⁶⁶ Ananian S., 2010, « La parole des victimes après un évènement violent », in Beck et al., 2010, op. cit., pp. 85-97.

⁶⁷ Jaspard M. et al., 2003, op. cit., pp. 271-284

⁶⁸ Rizk Cyril, 2011, « Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage. Description par les personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes des suites et des conséquences des actes subis. », ONDRP, *Repères* 15, Juillet 2011, p. 7

⁶⁹ Brownridge D.A., 2009, *Violence against Women, Vulnerable Populations*, Routledge, 296 p.

protocole de collecte. En effet, cette approche dans l'analyse des violences déjà présente dans les enquêtes nord-américaines est encore inexistante dans la statistique française.

4.4.1 Les personnes migrantes et issues de l'immigration

L'idée d'une fréquence plus élevée des violences commises à l'encontre des femmes parmi les personnes migrantes et issues de l'immigration est couramment soutenue dans le débat public, sans que les données quantitatives actuelles ne permettent ni d'attester ni d'infirmer cette affirmation, et encore moins d'expliquer ce qui pourrait en être la cause. Identifier ces personnes parmi les enquêté-e-s et faire en sorte que leur effectif soit suffisant dans l'échantillon de la future enquête paraît donc nécessaire pour d'abord établir des prévalences fiables et comparables avec le reste de la population.

En effet, les résultats aujourd'hui issus de l'Enveff et d'EVS sont contradictoires, ce qui résulte de la taille trop faible de l'effectif de personnes migrantes interrogées. Dans EVS, les personnes migrantes ne déclarent pas plus de violences que les autres, mais les effectifs sont particulièrement faibles, c'est pourquoi nous ne présentons que ceux de l'Enveff.

Dans l'Enveff, les femmes immigrées sont identifiées. Mais leur effectif n'est que de 397 personnes, dont 131 femmes originaires d'Europe du Sud (Espagne, Portugal, Italie), 117 du Maghreb, 78 d'Europe ou d'Amérique du Nord et 41 originaires d'autres pays. Les filles d'immigrées sont également repérées et l'on compte 130 femmes nées en France de parents immigrés dans l'échantillon. Il s'ensuit que les résultats concernant ces groupes sont fragiles, car dès lors que sont sélectionnées celles en couple pour mesurer les violences conjugales, ou celles en emploi pour les violences au travail, ces effectifs se trouvent réduits d'un tiers, voire de moitié. Cependant, les résultats produits invitent à davantage explorer les situations vécues par ces populations.

Dans l'espace public les femmes immigrées maghrébines et africaines sont 20% à déclarer subir des atteintes sexuelles (exhibitionnisme, être suivies, pelotage), contre seulement 8% des femmes non-immigrées. Les différences observées ne sont en revanche pas significatives pour les filles d'immigrées.

Dans la sphère du travail, les violences verbales (insultes) et psychologique (destruction du travail ou de l'outil de travail) sont davantage mentionnées par les femmes maghrébines, africaines et originaires des DOM, respectivement de 11% et 17% contre 8% concernant les femmes non-immigrées et de 23% à 31% contre 16% pour les pressions psychologiques et enfin 20% pour les pressions psychologiques pour les filles d'immigrés maghrébins contre 16% des femmes non-immigrées.

Dans la sphère familiale, on constate également un surcroît de violences. L'indice global de violences conjugales est plus fort pour les femmes maghrébines et africaines (19% contre 9%). Les effectifs sont trop faibles concernant les filles d'immigrés. Concernant les violences physiques ou sexuelles pendant l'enfance, on n'observe pas de différence entre les filles d'immigrés et la population générale, mais on constate des différences nettes pour les femmes immigrées, ce qui témoigne de violences vécues dans les pays d'origine et serait à analyser au regard des divers contextes nationaux de ces pays : ces violences sont souvent associées à des privations matérielles ou de graves disputes entre les parents, sans doute parfois vécues dans des contextes de guerre ou de décolonisation.

Comment expliquer ces différences ? Diverses hypothèses peuvent être posées pour chaque sphère. D'abord, sur le lieu de travail ou dans l'espace public, il est possible que le

racisme et les discriminations raciales prennent la forme de violences physiques ou verbales. Tenter de repérer le caractère raciste de ces violences peut ainsi apporter un élément de compréhension. Dans le cadre familial, plusieurs processus se cumulent sans doute. On sait d'abord que les personnes migrantes sont davantage au chômage que le reste de la population. Or, le chômage surexpose aux violences conjugales. Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » montrerait probablement une absence de différence entre les personnes migrantes et les autres, comme cela a déjà été établi à partir de la British Crime Survey⁷⁰. Les travaux quantitatifs menés en Allemagne à partir de l'enquête sur les violences faites aux femmes réalisée en 2003 (où les populations originaires de Turquie et d'Europe de l'Est ont été surreprésentées⁷¹) ont apporté une autre explication. Les femmes turques se révèlent beaucoup plus souvent en situation de violence conjugale lorsque l'on considère la seule relation avec le conjoint actuel, mais cette différence avec les femmes allemandes s'estompe considérablement en prenant aussi en considération la relation avec l'ex-conjoint. Ce travail a mis au jour que les femmes turques, souvent entrées sur le territoire allemand par le regroupement familial, et donc confrontées au risque de perdre leur droit au séjour en cas de divorce, étaient placées dans l'impossibilité de quitter leur conjoint en cas de violences⁷².

Aussi peut-on considérer que la migration constitue une vulnérabilité, mais que celle-ci s'explique d'abord par le contexte qu'elle sous-tend. Selon les pays de provenance, les conditions d'accès à la nationalité et au droit au séjour divergent et distinguent entre elles les femmes migrantes. Par ailleurs si certaines origines sont exposées au racisme, d'autres ne le sont pas. Enfin, les caractéristiques socio-économiques (taux chômage, niveau de qualification, degré maîtrise de la langue...) des personnes migrantes sont très variables selon les pays de provenance. L'ensemble de ces éléments plaident pour un enregistrement précis du pays de naissance des individus mais aussi de leurs parents.

4.4.2 Les personnes homosexuelles

Comme les personnes migrantes, mais pour d'autres raisons, les personnes homosexuelles sont soumises à divers processus de rejet pouvant se traduire par des comportements violents à leur égard dans l'espace public comme dans le cadre familial ou professionnel. En dépit d'une évidente diminution de l'hostilité éprouvée envers les personnes homosexuelles, le constat a été fait récemment du maintien des représentations homophobes dans la population : 17% des femmes et 27% des hommes ont déclaré en 2006 que l'homosexualité est une sexualité « contre-nature » lors de l'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF)⁷³. Plusieurs autres enquêtes ont mis en évidence les conséquences délétères sur la santé de cette homophobie ambiante en mettant au jour un risque de suicide accru parmi les minorités

⁷⁰ Walby S and Allen J, (2004). *Domestic violence, sexual assault and stalking. Findings from the British Crime Survey*, Home Office Research Study 276, Home Office Research, Development and Statistics Directorate. p.79

⁷¹ L'effectif atteint était de 860 personnes migrantes. Schröttle M and Müller U., 2004, *Lebenssituation, Sicherheit und Gesundheit von Frauen in Deutschland. Eine repräsentative Untersuchung zu Gewalt gegen Frauen in Deutschland*. [Health, well-being and personal safety of women in Germany. A representative study on violence against women in Germany]. Im Auftrag des Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BMFSFJ), [Federal Ministry for Family Affairs, Senior Citizens, Women and Youth]

⁷² Condon S., Schröttle M., 2007, "Ethnicité et violences: Regards croisés entre l'Allemagne et la France, in Jaspard M, Condon S(éds), *Nommer et compter les violences envers les femmes en Europe. Enjeux scientifiques et politiques*, IDUP, Ined, Cahrv, Paris, Editions de l'IDUP sous le titre pp 147-153

⁷³ Nathalie Bajos et Michel Bozon, 2008, *Enquête sur la sexualité en France : Pratiques, genre et santé*, La Découverte, 609 p.

sexuelles, liées notamment à des difficultés dans l'espace familial (Enquête Presse Gay de 2004, Baromètre santé de 2005)⁷⁴.

Parmi les enquêtes françaises sur les violences, l'Enveff fut la seule à identifier l'orientation sexuelle des personnes enquêtées. Elle fut de ce point de ce point de vue particulièrement novatrice : elle enregistre le fait d'avoir connu au moins une fois dans sa vie un rapport sexuel avec une personne du même sexe. La part des personnes répondant positivement à cette question est de 1,2%, ce qui équivaut à 78 personnes⁷⁵. Si l'effectif est petit, les déclarations de violences subies se révèlent néanmoins significativement supérieures à celles des femmes n'ayant eu que des relations hétérosexuelles dans leur vie. Ainsi 22% des premières déclarent des violences dans l'espace public au cours des 12 derniers mois, contre 8% des secondes ; 7% déclarent des violences physiques sur le lieu de travail contre 2% des femmes exclusivement hétérosexuelles ; 15% déclarent des tentatives de viol et 7% des viols au cours de la vie, contre respectivement 6% et 3% pour les autres femmes.

Des résultats similaires ont été produits à partir de l'enquête de victimation québécoise dite « Enquête sociale générale » réalisée par Statistique Canada tous les 5 ans auprès de 25 000 femmes et hommes de plus de 15 ans, pour mesurer les crimes et délits. Cette enquête de victimation enregistre depuis 2004 l'orientation sexuelle (à la différence de l'enquête française Cadre de vie et sécurité, mais de façon similaire à la British Crime Survey). La taille importante de son échantillon s'inscrit explicitement dans la volonté d'identifier les populations dites « vulnérables », que sont les personnes homosexuelles, les personnes en situation de handicap, les minorités visibles et les personnes âgées. L'enquête révèle que les personnes bisexuelles, gais ou lesbiennes sont, toutes choses égales par ailleurs, plus exposé-e-s que les personnes hétérosexuelles aux violences interpersonnelles⁷⁶. Cela vaut aussi bien dans l'espace public que dans la sphère du travail ou de la famille. Les taux de violence déclarée sont selon les types de violence deux à trois fois plus élevés pour les personnes homosexuelles, résultat qu'on retrouve dans l'Enveff, mais qui méritent d'être à la fois actualisés et consolidés.

4.4.3 Les personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap sont une population surexposée aux violences au cours de leur vie, si l'on en croit les témoignages d'associations qui s'occupent de handicap ou les cas périodiquement révélés de diverses formes de maltraitance exercées en institutions. Plus largement, un autre indice peut être fourni de cette réalité par l'enquête Histoire de vie (HDV), réalisée de février à avril 2003 par l'Insee auprès de 8403 personnes⁷⁷. Elle a permis d'établir que 3% des personnes âgées de 18 ans et plus déclarent avoir subi des moqueries, des mises à l'écart ou se sont vu refuser des droits – situations assimilables, ici, sans déformer

⁷⁴ Jouvin E., Beaulieu Prévost D., Julien D., 2007 « Minorités sexuelles : des populations plus exposées que les autres ? » In Beck F., Guilbert P., Gautier A., dir. *Baromètre santé 2005 : Attitudes et comportements de santé*. St Denis : Inpes, 2007 p 354-367

Velter A., 2007, « État dépressif, conduite suicidaire et discriminations homophobes ». In : INVS. *Enquête Presse Gay 2004*. Paris : ANRS, INVS : p. 57-69

Beck F., Firdion J.-M., Legleye S., Schiltz M.-A. *Les minorités sexuelles face au risque suicidaire. Acquis des sciences sociales et perspectives*. Saint-Denis : Inpes, coll. Santé en action, 2010 : 112 p.

⁷⁵ Brigitte Lhomond et Marie-Joséphine Saurel-Cubizolles, 2006, "Violence Against Women and Suicide Risk : the Neglected Impact of Same-sex Sexual Behaviour", *Social science and medicine*, (62), 2002-2013.

Lhomond B., Saurel-Cubizolles M.J. « Orientation sexuelle, violences contre les femmes et santé ». In : Broqua C., Lert F., Souteyrand Y., dir. *Homosexualités au temps du sida*. Paris : ANRS, coll. Sciences sociales et sida, 2003 : p. 107-130

⁷⁶ Bajos N. *et al.*, 2008, *op. cit.*

⁷⁷ Crenner E., Donnat O., Guérin-Pace F., Housseaux F. et Ville I., 2006, L'élaboration d'une enquête quantitative sur la construction des identités, INSEE, *Économie et Statistique* n°393-394, pp. 7-18.

le propos de la question posée dans cette enquête, à des formes de violences psychologiques – « en raison de leur état de santé ou d'un handicap »⁷⁸. Si notre enquête ne permettra pas de mettre en place un protocole et un questionnaire spécifiques pour saisir l'ensemble des violences liées au handicap telles qu'elles peuvent se développer dans le cadre d'une vie en institution, en revanche le bloc de questions relatives à la santé devra identifier les situations de reconnaissance officielle de handicap (c'est par exemple le cas dans le questionnaire d'EVS) et, plus largement, le degré de limitation fonctionnelle qui caractérise la personne interrogée au moment de l'enquête. Au minimum à cet effet, la troisième question du module européen de santé permettra au questionnaire d'atteindre cet objectif. Cela permettra, sinon d'établir des relations causales (dans un sens ou dans l'autre) entre violences subies et handicap, du moins de prendre en compte les situations de handicap comme un important élément de contexte de la victimation.

Comme pour les personnes migrantes ou d'orientation homosexuelle, les situations de handicap peuvent sous-tendre une vulnérabilité des personnes face à la violence, dans les différentes sphères.

L'enquête Handicap-Santé, réalisée en 2008 auprès de 39 000 personnes par l'Insee en partenariat avec la Drees, ne fournit presque aucune information sur les violences subies (sinon incidemment, à l'occasion de la description de caractéristiques de santé tout autres). Son principal objectif consiste à mesurer les situations de handicaps (déficiences, incapacités et restrictions d'activités) et de produire des informations sur la santé (la santé physique, fonctionnelle évidemment, en rapport avec le handicap, mentale, la santé perçue, les comportements de prévention, le recours aux soins, la consommation médicale, l'hospitalisation...), les aides reçues (aides techniques, humaines, prestations, aides à l'insertion professionnelle, aides à la scolarité...), la situation familiale, la scolarité, l'emploi, les revenus, les loisirs et diverses dimensions de la participation sociale, comme par exemple la participation à la vie associative. Elle comprend également un module sur les discriminations ressenties. Les résultats sur les seules discriminations semblent conforter l'hypothèse d'une plus grande vulnérabilité des personnes ayant un handicap que l'enquête HDV avait mis en évidence, surtout dans la sphère publique, dans l'emploi et dans les difficultés d'accès à l'emploi. Les personnes ayant déclaré un handicap déclarent plus souvent que les autres et très fréquemment avoir été mises à l'écart (47% contre 38%), avoir été injustement traitées (42% contre 27%), ou s'être vu refuser un droit (22% contre 14%)⁷⁹.

Les discriminations peuvent constituer l'une des facettes des comportements violents à l'égard des personnes en situation de handicap. Lors de la journée d'audition des associations de lutte contre les violences organisée à l'INED en juin 2011, la vulnérabilité des femmes handicapées a largement été soulevée. L'association Femmes pour le dire, Femmes pour agir (FDFA), en particulier, dénonce les violences, maltraitances et formes diverses de discrimination subies par les femmes handicapées, notamment dans les sphères professionnelles et familiales⁸⁰.

Dans les pays anglo-saxons, cette question a été étudiée plus tôt (États-Unis, Australie et Angleterre en particulier), y compris dans une enquête de victimation à caractère généraliste comme la *British Crime Survey* de 2004-2005. Celle-ci révèle que les femmes en situation de handicap sont trois fois plus nombreuses que les autres à être victimes de

⁷⁸ Algava É., Bègue M., 2006, « Perception et vécu des comportements intolérants. Une analyse du module « Relations avec les autres » de l'enquête Histoire de vie », *Économie et Statistique*, n°393-394, novembre, p. 115-150.

⁷⁹ Bouvier G., Niel X., 2010, Les discriminations liées au handicap et à la santé, Insee Première N° 1308, 4 p.

⁸⁰ Femmes pour le Dire, femme pour Agir, « Violences envers les femmes : le non des femmes handicapées », résultats de l'enquête de satisfaction, octobre 2010, 14 p.

violences non sexuelles au cours des 12 mois qui précèdent l'enquête⁸¹. Pour les hommes handicapés, le risque est deux fois plus élevé.

Si l'enquête VIRAGE ne peut mettre au point un protocole spécifique de recueil des violences auprès des personnes en situation de handicap, elle tentera néanmoins, à condition d'identifier avec une précision et une clarté suffisantes les handicaps (voir § 6.3), d'inclure la modalité « handicap » dans la construction des typologies, entre autres caractéristiques, dont la connaissance aidera à cerner le contexte de survenue des violences et leurs conséquences possibles.

5 LE QUESTIONNAIRE

A la lumière de l'expérience acquise lors des enquêtes décrites ci-dessus et en fonction de l'orientation scientifique adoptée et des objectifs fixés, plusieurs choix ont été opérés pour la construction du questionnaire.

5.1 RECUEIL DES VIOLENCES PAR SPHÈRE DE VIE PLUTÔT QUE PAR TYPE DE VIOLENCE

Il existe deux façons d'enregistrer les faits de violences. La première consiste à demander à la personne enquêtée si elle a déjà vécu un fait de violence donné et si oui d'indiquer dans quel cadre cela s'est produit (travail, famille, espace public, etc.). La seconde consiste à d'abord indiquer à l'enquêté que les questions vont porter par exemple sur son cadre de travail et de décliner ensuite des faits de violence possibles. Dans l'Enveff (et dans CVS depuis 2007), le questionnement sur les violences subies est structuré par espaces de vie afin d'adapter la liste des faits investigués au contexte : ainsi le vol avec brutalité est-il explicitement évoqué pour les espaces publics où il n'est pas rare, alors qu'il ne l'est pas pour les autres sphères où la question pourrait paraître incongrue à la grande majorité des personnes interrogées. Mais CVS est structuré en un nombre de sphères (en dehors/dans le ménage) plus restreint que l'Enveff (espaces publics, travail/études, consultations et domicile, couple, ex-conjoint, famille).

Lorsqu'un fait, comme les injures, les gifles et autres brutalités mais aussi les rapports sexuels forcés, est susceptible de se produire dans plusieurs environnements, la répétition de la question pour chaque sphère permet d'enregistrer des fréquences plus justes que dans une enquête où ce fait est évoqué une seule fois en faisant intervenir ensuite la précision des lieux d'occurrence. Pour le dire de manière plus générale, le travail de mémoration est plus efficace lorsqu'on procède par un enregistrement pas sphères de vie. L'enquête VIRAGE reprendra la liste des sphères définies dans l'Enveff, ce qui permettra entre autre, d'estimer la sous-déclaration induite par un nombre plus restreint de sphères en comparant les résultats avec ceux de l'enquête CVS.

Un autre grand avantage du recueil par sphère est de pouvoir introduire un ensemble de questions qui caractérisent la situation. Par exemple, dans le module consacré à la sphère conjugale, certaines pressions psychologiques n'ont pas lieu d'être détaillées dans d'autres sphères : les manifestations de jalousie, le chantage sur les enfants, la limitation de l'accès aux ressources financières pour les besoins de la vie quotidienne, etc. Or, la répétition de ces faits peut créer un climat de contrainte psychologique, tout aussi destructeur ou plus destructeur de la personnalité, que des violences physiques survenues une seule fois dans la période de référence dans un autre contexte. L'enregistrement par sphère se révèle

⁸¹ Finney A., Domestic violence, sexual assault and stalking: findings from the 2004/05, British Crime Survey, Online Report 12/06, 36 pages (<http://library.npia.police.uk/docs/hordsolr/rdsolr1206.pdf>)

indispensable à l'élaboration d'une typologie des violences subies en général et selon le sexe en particulier.

Enfin, les lectures croisées de ces différentes enquêtes existant aujourd'hui sur les violences ont mis en évidence l'influence des approches méthodologiques sur les informations collectées et sur l'élaboration des taux de prévalence. En choisissant de reprendre le mode d'enregistrement des faits par sphère de vie et en ne se limitant pas, dans la définition de ces sphères, à distinguer les violences selon qu'elles sont perpétrées par un auteur co-résidant ou non à la date de l'enquête (comme c'est le cas dans CVS), les taux de violences subies seront sans doute légèrement plus élevés. Le fait de pouvoir réaliser cette enquête en même temps que les enquêtes de victimation complétera les réflexions sur l'estimation de la sous-déclaration induite par le mode de questionnement.

5.2 PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

Le choix de la ou des périodes de référence est crucial dans toute enquête rétrospective ; dans une enquête qui sollicite la mémoire à propos de situations de victimation, le problème est particulièrement sensible, tant le « tri » entre les événements peut être animé de raisons complexes. Dans les diverses enquêtes du champ, le questionnement porte sur les douze ou les vingt-quatre mois précédant l'entretien réalisé⁸². À la lumière de l'Enveff (12 mois + questions sur la vie entière et seulement depuis l'âge de dix-huit ans pour les violences physiques), d'EVS (24 mois + vie entière), de CVS (24 mois + quelques questions 12 mois et vie entière limitées aux violences sexuelles), la période retenue sera de douze mois, avec en plus un questionnement portant sur des faits similaires pour la vie entière.

5.3 REPÉRAGE DE DATES CLÉS DANS LA BIOGRAPHIE DES PERSONNES

Le questionnaire aura un caractère fortement biographique. Les dates usuelles, recueillies lors de la plupart des enquêtes démographiques, seront collectées.

Pour l'ensemble des personnes interrogées on demandera les dates des événements du passage à l'âge adulte de façon à mieux explorer les effets des violences subies dans l'enfance : âge de fin des études, âge au premier rapport sexuel, âge à la première mise en couple, et au premier emploi.

Les dates des éventuelles interruptions d'activité (pour les interruptions supérieures à 6 mois), de formation et éventuellement de séparation des couples, ainsi que les remises en couple seront recueillies de façon précise, ainsi que celles des naissances des enfants, des éventuelles IVG ou fausses couches. Il est en effet établi par les recherches qualitatives que ces moments clés peuvent être des périodes de déclenchement ou d'accroissement des violences conjugales.

Pour les personnes victimes de violence, on disposera des événements violents dans les 12 dernier mois dans chaque sphère, et pour les violences au cours de la vie, on collectera les âges, pour les événements ponctuels, ou bien les périodes. Pour les victimes ayant engagé des procédures, on questionnera les personnes enquêtées sur les dates marquantes (la date de la première procédure et de la dernière ainsi que l'issue). Par ailleurs, des localisations seront également demandées : lieu de résidence, ancien(s) lieux de vie en cas de déménagements, passages dans des logements collectifs.

⁸² L'International Crime Victimization Survey (ICVS) constitue à ce titre l'exception qui confirme la règle, la période de référence de cette enquête étant de cinq ans.

5.4 UN QUESTIONNAIRE EN NEUF MODULES

Le premier module du questionnaire recueillera les caractéristiques démographiques, sociales et économiques de la personne interrogée et, lorsqu'elle entretient ou a entretenu une relation conjugale, celles de son conjoint actuel ou du dernier (sa conjointe actuelle ou la dernière) ; il enregistrera, et les principales étapes de son parcours sexuel et conjugal, familial, professionnel, résidentiels et, s'il y a lieu, migratoire. Suivra le module santé où des informations sur la santé perçue et objective seront enregistrées de même que sur les atteintes traumatologiques, la santé mentale, les troubles du sommeil et alimentaires, les addictions, les recours aux soins. Ce module permettra d'identifier les personnes en situation de handicap.

Les cinq modules suivants recueilleront les violences verbales, psychologiques, physiques et sexuelles subies pendant les 12 mois précédant l'enquête pour chaque sphère de vie (la relation conjugale en cours, éventuellement les relations avec un ancien partenaire, la vie professionnelle, la vie estudiantine (pour les plus jeunes), et l'espace public au sens large (incluant les administrations, les commerces...) ; la fréquence des faits, le lieu où ils se sont produits (s'il est différent du lieu actuel de résidence ou de travail) et les auteurs seront relevés ainsi que, pour les faits plus graves, les recours mis en œuvre et les conséquences matérielles et en termes de santé physique et psychique.

Le huitième module porte sur les différentes formes de violences subies depuis l'enfance de la part d'un parent, d'un membre de la famille et/ou d'un proche.

Enfin, le dernier module sera consacré aux principales violences subies pendant la vie entière à l'exclusion des 12 derniers mois et de la famille et des proches. Les épisodes de harcèlement moral, les agressions physiques et sexuelles, quel qu'en soit le contexte que l'on précisera (âge, sphère...) ; de même que pour les violences récentes, la fréquence des faits et leurs auteurs, les recours et les conséquences seront mentionnés.

6 POPULATION ENQUETEE, ECHANTILLONNAGE ET MODE DE COLLECTE

6.1 LA TAILLE DE L'ÉCHANTILLON

L'objet de l'enquête n'est pas tant de mesurer des prévalences de violence (ce que fait l'enquête Cadre de vie et sécurité, même si son questionnaire par sa structure induit une sous-déclaration des violences), que de décrire la gravité et les contextes dans lesquels les violences surviennent ainsi que le devenir des victimes (ce qui n'est pas fait dans les enquêtes de victimation). L'objectif de construction d'une typologie des violences implique nécessairement un échantillon important, sans lequel cet objectif ne saurait être atteint.

Il importe aussi de produire des données fiables, aujourd'hui inexistantes, sur des groupes qu'on estime davantage exposés, ou *a minima* d'identifier ces groupes : les populations migrantes, homosexuelles et handicapées. Il importe d'inclure les hommes et d'explorer leur expérience de la violence. Enfin, il est désormais nécessaire de pouvoir décrire finement le devenir des victimes. Ces trois objectifs plaident pour la réalisation de l'enquête sur un échantillon important.

L'échantillon de l'enquête Enveff (6970 femmes) s'est avéré insuffisant pour étudier certaines populations, comme les populations immigrées (397 femmes seulement) et même certains faits de violence de manière précise, comme les violences sexuelles (780 femmes avaient subi une agression sexuelle, 87 un harcèlement sexuel au travail, 63 un viol conjugal, etc.).

De même, l'enquête EVS s'est avérée, en dépit d'un questionnaire adapté à l'étude des trajectoires, limitée dans ses potentialités d'analyse en raison de ses petits effectifs.

Les derniers résultats produits sur les violences parus à partir de l'enquête CVS cumule les fichiers issus des collectes réalisées en 2008, 2009 et 2010, soit un échantillon de 40 360 personnes âgées de 18 à 75 ans (17 578 hommes et 22 782 femmes). Au total 846 personnes (204 hommes et 642 femmes) âgées de 18 à 75 ans ont été victimes d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle de la part d'une personne vivant avec elles au cours des 2 années civiles précédant l'enquête⁸³. Il s'agit de violences physiques pour 192 hommes et 570 femmes et de violences sexuelles pour 19 hommes et 127 femmes. Sur des échantillons annuels d'environ 13 000 personnes, environ 65-70 hommes et 200-230 femmes sont victimes d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle au sein du ménage au cours des 2 années civiles précédant l'enquête. Pour pallier la limitation des analyses par les faibles effectifs, le protocole de l'enquête CVS vise le cumul des fichiers de données de cinq années consécutives, soit un échantillon global de 60 000 personnes, répartis également selon le sexe.

Les objectifs scientifiques de l'enquête VIRAGE nécessitent, au regard des limites de l'Enveff et des apports de CVS, de viser un échantillon important, de l'ordre de 35 000 personnes (17 500 hommes et 17 500 femmes). Cela permettra d'identifier un nombre suffisant de personnes déclarant des violences dans chacune des sphères de vie, de procéder à une analyse fine de leur situation et de distinguer les victimes entre elles. On peut escompter environ 1 200 femmes et 300 hommes concernés par les violences sexuelles au cours de la vie, si la part des victimes dans la population se révèle identique à celle enregistrée dans l'enquête CSF en 2008⁸⁴, soit 6,8% pour les femmes et 1,6% pour les hommes, mais cet effectif permettra des analyses sur ces personnes (l'étude de leur parcours notamment) que l'échantillon de CSF ne permet pas. De même, un effectif de près de 4 000 personnes immigrées et presque autant de personnes nées en France de parents immigrés est attendu. Concernant les personnes homosexuelles ou ayant déclaré avoir déjà eu un rapport sexuel avec une personne du même sexe, l'effectif attendu est 700 personnes pour chaque sexe en s'appuyant sur les données de CSF, soit près de 4% de la population. Les données les concernant seront donc moins fiables mais néanmoins plus solides que dans les enquêtes existantes.

6.2 LES TRANCHES D'ÂGE DE L'ÉCHANTILLON

L'enquête VIRAGE sera administrée aux hommes et femmes âgés de 20 à 69 ans inclus. Contrairement aux enquêtes précédentes (EVS et CVS), nous avons fait le choix de réduire l'intervalle des âges pris en compte. En termes d'efficacité statistique, nous préférons réduire les tranches d'âges afin d'optimiser les analyses sur les tranches d'âges.

De 20 ans...

Contrairement à beaucoup d'enquêtes précédentes qui s'adressent aux personnes de plus de 15 ou 18 ans, la population ciblée par l'enquête « violences et rapports de genre » aura au minimum 20 ans. L'un des objectifs de l'enquête étant d'étudier les parcours des individus, les tranches d'âges les plus jeunes auront un parcours biographique plus restreint : beaucoup ne vivent pas en couple et le taux d'activité entre 15 et 20 ans est de 12,8% pour les deux sexes en 2009⁸⁵.

... à 69 ans

⁸³ Rizk C., 2011, « Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage : Description par les personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes des suites et des conséquences des actes subis », INHESJ/ONDRP, *Repères*, n°15, juillet, 23 pages.

⁸⁴ Bajos N. et al., 2008, op. cit.

⁸⁵ Source : Insee : Enquête Emploi En Continu 2009

Pour ce qui est de la limite supérieure d'âge, nous avons considéré au départ la possibilité de recueillir les actes de violence envers les personnes âgées. En effet, si ces violences sont régulièrement mises en avant dans les médias, peu d'études statistiques sont réalisées à ce sujet à l'échelle nationale⁸⁶. Malgré les besoins de connaissance, la présente enquête n'abordera pas cette question. À cela plusieurs raisons. D'abord, il est envisagé d'interroger les personnes vivant dans des ménages ordinaires. Or plus on avance en âge, plus les personnes quittent ce type de ménage, les proportions passant de 1,3% à 60-64 ans à 7,4% pour 80-84 ans et augmentent encore aux âges plus élevés. Ensuite, le protocole de l'enquête, tel qu'il est envisagé, n'est pas adapté aux personnes âgées. Il est en effet prévu une collecte multi-mode (téléphone et internet), ce qui sous-entend le recours à l'ordinateur. L'étude des comportements des répondants face au questionnaire auto-administré de EVS a montré qu'en moyenne les personnes âgées de 55 ans et plus (et d'une manière plus importante encore les 65-75 ans) avaient eu plus de mal à répondre aux questions, le temps de passation du questionnaire étant plus long et les abandons plus fréquents⁸⁷ (Bart, 2010).

Si le sujet des violences exercées à l'encontre des personnes âgées doit mobiliser la communauté scientifique, il serait nécessaire de réaliser une enquête d'envergure propre à cette catégorie de population, en se concentrant sur les personnes âgées de 75 ans et plus, en interrogeant spécifiquement sur les violences commises par les aidants (familiaux ou professionnels) et en questionnant les frontières floues entre négligence et violences. Il conviendrait aussi de procéder à un échantillonnage dans les institutions de retraite. Un tel projet étant en cours d'élaboration par la CNSA⁸⁸, cette problématique n'est donc pas traitée par notre projet. Par ailleurs, l'un des objectifs de l'enquête étant de mieux appréhender les violences au travail en fonction des parcours professionnels, les personnes de plus de 65 ans seront très peu concernées par les agressions subies dans cette sphère pendant les 12 mois précédant leur interrogation. Par contre, il paraît intéressant d'interroger la survenue de violences au moment du départ à la retraite, notamment dans la sphère conjugale et familiale.

6.3 IDENTIFIER LES POPULATIONS MINORITAIRES

L'un des objectifs de l'enquête consiste comme on l'a vu à porter une attention particulière aux populations constituant des groupes minorisés socialement (dans la mesure où ils sont la cible de diverses discriminations et l'objet de stéréotypes stigmatisant). Ces groupes étant par ailleurs minoritaires d'un point de vue numérique, les surreprésenter ou simplement les identifier ne se pose pas de la même façon pour chacun d'eux car leurs poids dans la population générale n'est pas le même. S'il est pertinent de surreprésenter les personnes migrantes et issues de l'immigration compte tenu du fait qu'elles représentent près de 20% de la population résidant en France, il n'en est pas de même pour les personnes homosexuelles ou en situation de handicap populations beaucoup plus petites, dont l'effectif n'est d'ailleurs pas aisément quantifiable.

Les personnes immigrées et les filles et fils d'immigrés

⁸⁶ Citons toutefois : Thierry X., 2010, Les accidents et agressions corporelles chez les personnes âgées : moins fréquents que chez les jeunes, mais plus graves, *Population et société*, n° 468, Paris Ined, 4 pages. Ou Thomas H., Scodellaro C. et Dupré-Lévêque D., 2005, Perceptions et réactions des personnes âgées aux comportements maltraitants : une enquête qualitative, *Études et Résultats* n°370, DREES, 12 pages.

⁸⁷ Bart O., 2010, Les comportements des répondants face au questionnaire auto-administré par ordinateur, in : Beck F. *et al*, 2010, *op. cit.*, pp.237-249.

⁸⁸ CEMKA-EVAL, 2009 « Enquête sur les conditions de vie, le handicap et la sécurité des personnes âgées, à domicile et en institution ». Résultats de l'enquête de faisabilité. CNSA-DGAS, juillet 2009.

Les données de recensement de l'Insee fournissent des informations sur les populations immigrées : en 2008, en France métropolitaine, 5 millions d'immigrés vivaient dans un ménage ordinaire, soit 8% de la population. La combinaison des données du recensement, de l'enquête Emploi en continu et de l'Enquête *Trajectoires et Origines*, permettent d'estimer le nombre de personnes nées en France d'un ou deux parents immigrés à 6,5 millions (dont 3 millions ont leurs deux parents immigrés), soit 11% de la population⁸⁹. Surreprésenter les personnes immigrées est rendu possible par un échantillonnage dans le recensement. En revanche, le recensement ne permet pas d'identifier les enfants d'immigrés qui ont quitté le domicile de leurs parents. Ceux-ci ne pourront être repérés qu'*a posteriori*, grâce à des questions sur leur lieu de naissance et celui de leurs parents et la nationalité de ceux-ci à la naissance. Ainsi seul un échantillon de taille importante permettra d'effectuer des estimations fiables sur la prévalence des violences subies par les populations migrantes et leurs descendants et des analyses plus fines sur les violences subies et leurs parcours.

Les personnes bisexuelles ou homosexuelles

La question de l'identification de l'orientation sexuelle des personnes s'est d'abord posée dans les enquêtes sur la sexualité. Elle est désormais, présente dans les enquêtes sur la santé et dans l'Enveff, et comme on l'a vu, les enquêtes de victimation nord-américaines ont aussi pris le parti d'identifier cette population. Ce repérage se fait par divers procédés. Soit par l'auto-identification des homosexuel-le-s (la personne se déclare comme telle), soit par la déclaration de leur attirance envers des personnes de même sexe ou encore par l'enregistrement d'une expérience sexuelle avec une personne de même sexe. Là encore, il peut s'agir de pratiques au cours de la vie ou actuelles avec un repérage dans le temps (12 derniers mois)⁹⁰.

Dans l'enquête Baromètre santé de 2005, la question était : « *Au cours de la dernière année, lorsque vous avez eu des relations sexuelles, était-ce ...Toujours avec un/des homme(s) ? Toujours avec un/des femme(s) ? Plus souvent avec un/des homme(s) ? Plus souvent avec un/des femme(s) ?* »⁹¹ Sur un échantillon de 30 514 personnes, 395 hommes et 237 femmes homosexuels ont été identifiées comme ayant eu des relations avec des personnes de même sexe.

Il n'existe évidemment aucun moyen de surreprésenter les personnes homosexuelles dans l'échantillon de l'enquête VIRAGE. En revanche, il est envisagé de procéder en parallèle à une enquête parallèle par internet (avec le même questionnaire) en suivant le protocole de l'Enquête presse gays et lesbiennes actuellement en cours. Les personnes enquêtées sont sollicitées par le biais de sites web et des réseaux sociaux. D'un coût très faible, cette seconde enquête qui serait intitulée Enquête VIRAGE-LGBT serait d'un fort intérêt dans la mesure où elle permettrait de mettre en regard les résultats sur la population homosexuelle dans l'enquête VIRAGE, avec ceux de l'enquête VIRAGE-LGBT.

Les personnes en situation de handicap

⁸⁹ Borrel C. et Lhommeau B. (2010), Être né en France d'un parent immigré, *INSEE Première*, n°1287, 4 pages.

⁹⁰ Les questions posées dans l'enquête CSF sont les suivantes : « Au cours de votre vie, est ce que vous avez été attiré-e, uniquement par des hommes, surtout par des hommes mais aussi par des femmes, autant par des hommes que par des femmes, surtout par des femmes mais aussi par des hommes, uniquement par des femmes ». était également posée une question d'auto-identification : « Actuellement, vous vous définissez comme hétérosexuel-le, homosexuel-le, gay (si homme), lesbienne (si femme), ou bi-sexuel-le ». Enfin une question, sur les pratiques homosexuelles avant 18 ans : « Avant 18 ans, avez-vous eu des expériences sexuelles avec une personne de sexe masculin/féminin ? », et au cours de la vie : « Au cours de votre vie, combien de partenaire de sexe masculin/féminin avez-vous eu ? ».

⁹¹ Jouvin E., Beaulieu-Prévost D., Julien D. (2007), Minorités sexuelles : des populations plus exposées que les autres ? in : Beck F., Guilbert P. et Gautier A. (2007), *Baromètre santé 2005*, édition Inpes, pp. 354-367.

Selon la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ». Les situations de handicap ont fait l'objet d'un dispositif d'enquêtes : l'enquête Handicap-santé (volet auprès des ménages ordinaires ; HSM 2008, volet en institutions : HSI 2009, et volet auprès des aidants : HSA), filtrée via l'enquête Vie quotidienne et santé réalisée en 2007 auprès de 140 000 ménages. L'enquête HSM 2008 fut réalisée auprès de 39 000 personnes.

L'évaluation de la situation de handicap combine diverses dimensions qui couvrent à la fois des incapacités (limitations fonctionnelles qui renvoient aux fonctions et mesurent les capacités et le degré d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne) et des déficiences (qui renvoient aux organes). Dans les deux cas, le handicap peut se manifester dans les domaines moteur, sensoriel, psychique et comportemental, ou en matière de langage. La compréhension de la situation de handicap, ainsi que l'évaluation du degré de handicap passent par la prise en compte de l'ensemble de ces paramètres⁹².

Afin d'identifier les populations en situation de handicap, le module santé de VIRAGE, devra permettre d'élaborer un indicateur de handicap, en s'inspirant des questions sur les limitations et les déficiences de l'enquête HSM 2008, mais sans que le degré de détail atteint puisse être le même, étant donné la longueur du questionnaire.

Pour donner un ordre de grandeur, les personnes déclarant présenter une limitation fonctionnelle *importante* constituent un peu plus de 3% des personnes âgées de 20 à 29 ans (que la limitation soit sensorielle, motrice, intellectuelle ou psychique), et c'est le cas de près de 15% des hommes et des femmes à l'âge de 50-59 ans⁹³. Ces limitations ne signifient pas nécessairement que les personnes qui en souffrent se considèrent comme « handicapées »... d'où l'intérêt de disposer, sans que le questionnaire puisse être aussi détaillé que dans une enquête portant centralement sur le handicap, d'informations suffisantes pour pouvoir qualifier clairement les situations individuelles en matière de déficiences et de limitations.

Ainsi, un échantillon de suffisamment grande taille sera nécessaire pour pouvoir identifier les personnes en situation de handicap, et considérer les situations de handicap comme un important élément de contexte de la victimation. On peut attendre un effectif d'environ 3 000 personnes déclarant au moins un handicap dans VIRAGE.

⁹² Bouvier G., 2009, « L'approche du handicap par les limitations fonctionnelles et la restriction globale d'activité chez les adultes de 20 à 59 ans », France Portrait social, édition 2009, Insee Références, p.125-142.
http://insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FPORSOC09K.PDF

⁹³ Midy L., 2010, « Présentation de l'enquête « Vie quotidienne et santé » de 2007 », Insee, Document de travail n° F1001, 55 p. http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/docs_doc_travail/Docf1001.pdf

6.4 DEUX MODES DE COLLECTE : VIRAGE-PRINCIPAL ET VIRAGE-WEB

Comme pour toute enquête, le choix de la méthode de collecte conditionnera à la fois le coût de l'opération et la qualité des résultats. Diverses options faisant varier la représentativité de l'échantillon et la qualité des réponses s'offrent à nous et le choix entre ces options constitue un défi méthodologique important pour les enquêtes sur les violences, mais aussi pour les enquêtes statistiques en général. Ces options concernent la construction de l'échantillon, la procédure retenue pour approcher les répondants et le mode de passation du questionnaire.

Deux options complémentaires ont été retenues. Il s'agit d'une part de réaliser l'enquête auprès de 35 000 personnes par téléphone (VIRAGE-PRINCIPAL) et d'autre part de réaliser en parallèle une enquête par internet, avec le même questionnaire, en ciblant des populations spécifiques (VIRAGE-WEB).

VIRAGE-Principal

Il a été choisi de réaliser l'enquête principale auprès des 35 000 personnes par téléphone et de leur proposer, en cas de refus de répondre, de remplir le questionnaire via internet.

Concernant la représentativité de l'échantillon, la qualité des enquêtes par téléphone s'est dégradée depuis l'ENVEFF. Les taux de participation ne sont plus que de 50% environ, indiquant que beaucoup de personnes refusent désormais d'y répondre, alors que les taux de participation dépassent 75% dans les enquêtes en face-à-face. Mais pour la qualité des réponses au questionnaire, l'entretien par téléphone est nettement préférable à celui en face-à-face au domicile de l'enquêté, car il permet de gérer plus facilement la confidentialité et favorise la déclaration des événements difficiles. Le téléphone autorise également l'interruption de l'entretien si l'enquêté est dérangé, tout en permettant sa reprise ultérieurement, ce qui assure une meilleure sécurité pour les personnes dans le cas notamment où elles sont en situation de déclarer des violences conjugales. Dans les enquêtes conduites en face à face comme CVS, les questions sur les violences ne sont pas lues par l'enquêteur mais écoutées sous un casque et l'enquêté répond lui-même aux questions sur l'ordinateur, méthode qui fut initiée par l'enquête EVS⁹⁴. Malgré cette précaution, 25% des entretiens sont réalisés en présence d'un membre de la famille et dans 2% des cas l'enquêteur ne propose pas à l'enquêté de répondre aux questions sous casque, car le conjoint se montre trop intrusif. L'expérience de l'ENVEFF et les études méthodologiques réalisées ultérieurement donnent de solides références en France pour les enquêtes téléphoniques.

L'enjeu consiste donc à atteindre un taux de participation élevé tout en privilégiant la collecte par téléphone, voire en ayant recours à d'autres modes de collectes facilitant la révélation des violences subies. Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes appuyés sur les premiers résultats de l'enquête Fécond porté par l'INSERM et ainsi choisi de proposer aux refusants la possibilité de répondre par internet.

L'échantillon constituant la base de sondage sera construit par génération aléatoire de numéros de téléphone, comme on le fait habituellement. Le contact se fait par téléphone et le répondant est invité à fournir quelques informations sur l'ensemble des membres du logement (âge, sexe notamment), et la personne à enquêter sera choisie aléatoirement (méthode Kish) parmi les membres du logement ayant entre 20 et 69 ans. Ici, aucune surreprésentation n'est possible. Les effectifs attendus quant aux populations « minoritaires » ne seront que partiellement atteints, par le seul effet de la taille de l'échantillon.

⁹⁴ Bart O., 2010, , *op. cit.*

Pour augmenter le taux de réponse, en cas de refus de participer à l'enquête, il sera proposé de répondre au questionnaire par internet. Enfin, il faudra également envisager des « questionnaires de refus » contenant quelques informations (diplôme, sexe, âge, état matrimonial, raison du refus) sur les enquêtés ne souhaitant pas participer à l'enquête ni par téléphone ni par internet, car la non-réponse atteint désormais près de 50% dans les enquêtes téléphoniques.

VIRAGE-WEB : VIRAGE-LGBT, VIRAGE-ASSOCIATIONS, VIRAGE-UNIVERSITES

Nous avons noté qu'à partir de l'échantillon principal de 35 000 personnes, l'effectif des personnes déclarant une orientation ou des pratiques sexuelles homosexuelles est peu conséquent et limitera l'analyse. Pour pallier ce problème, il sera procédé en parallèle de l'enquête principale à une seconde enquête par internet (avec le même questionnaire) en suivant le protocole de l'Enquête presse gays et lesbiennes (EPGL) actuellement en cours. Les personnes enquêtées sont sollicitées uniquement par le biais de sites web et des réseaux sociaux destinés à la communauté homosexuelle sur lesquels l'enquête sera annoncée⁹⁵. L'enquête EPGL est certes non représentative, mais elle a permis de collecter plus de 15 000 questionnaires en un temps très court (2 mois). D'un coût très faible, notre seconde enquête intitulée Enquête VIRAGE-LGBT sera d'un fort intérêt dans la mesure où elle permettra de mettre en regard les résultats sur la population homosexuelle enquêtée via l'enquête VIRAGE principale et ainsi de spécifier les biais de sélection par le mode de sondage via les réseaux sociaux.

Dans le même esprit, une seconde enquête internet sera réalisée via les sites des associations venant en aide aux victimes de violences, principalement celles disposant d'un numéro vert et d'un fort soutien de l'État (notamment le site du numéro d'appel 3919, le site de SOS-Viol information et celui de Jeunes Violence Écoute). Cette enquête intitulée VIRAGE-ASSOCIATIONS permettra de comparer les personnes qui sollicitent les associations, c'est-à-dire qui s'identifient comme victime de violence, à celles enquêtées dans l'enquête VIRAGE principale, et les personnes qui par construction seront classées parmi les victimes de violence.

Enfin, il est envisagé de faire passer le questionnaire auprès d'étudiants de différentes universités et de leur personnel. Déjà, plusieurs universités (Paris7 et Paris 10) sont associées au projet. Les étudiants seront invités à répondre au questionnaire via internet par l'envoi de mail. Avec près de 40 000 étudiants, l'enquête VIRAGE-Universités permettra de donner une mesure relativement fiable des faits de violences subis par les étudiants en particulier ceux qui relèvent de harcèlement et de bizutage en milieu universitaire.

7 CALENDRIER

7.1 ANNÉE 2013 :

- finalisation de la version papier du questionnaire et test auprès de 100 personnes en juin
- dépôt de la demande d'autorisation auprès de la CNIL en juillet
- lancement du marché fin septembre pour sélectionner l'institut de sondage

⁹⁵ Velter, A., Methy N., Bouyssou A. et Semaille C., 2012, *L'enquête Presse Gay et Lesbiennes. Rapport intermédiaire de recherche*, 106 p.

- octobre-novembre : test téléphonique du questionnaire auprès de 30 hommes auteurs de violence et 30 femmes victimes
- présentation de l'enquête au CNIS en novembre

7.2 ANNÉE 2014 :

- février : saisine du comité d'éthique de l'INED
- février-mai : réalisation de l'enquête pilote auprès de 1000 personnes avec questionnaire CATI et CAWI
- juin-octobre : analyse des résultats de l'enquête pilote et ajustement de la durée du questionnaire si nécessaire (suppression de questions)
- novembre : répétition générale et lancement de la collecte

7.3 ANNÉE 2015 :

- janvier à mi-juillet : collecte auprès des 35 000 personnes.
- juillet à décembre : construction des pondérations ; recodage des données recueillies en clair

7.4 ANNÉE 2016-2017 :

- analyse des données et premières publications

7.5 ANNÉE 2018 :

- publication de deux ouvrages, en format court de type repère et format long du type rapport d'enquête